



Le paysage des Grands ensembles : des théories urbaines aux pratiques habitantes. Cas de la Cité Modèle à Bruxelles, de 1958 à 2015

Édith Simorre

► To cite this version:

Édith Simorre. Le paysage des Grands ensembles : des théories urbaines aux pratiques habitantes. Cas de la Cité Modèle à Bruxelles, de 1958 à 2015. Sciences agricoles. 2015. dumas-01228372

HAL Id: dumas-01228372

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01228372>

Submitted on 13 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**AGROCAMPUS
OUEST**

☒ **CFR Angers**

☐ **CFR Rennes**



Jnc
INTERNATIONAL

Année universitaire : 2014-2015

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie

Mémoire de Fin d'Études

☒ d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

☐ de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

☐ d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Le paysage des grands ensembles : des théories urbaines aux pratiques habitantes

Cas de la Cité Modèle à Bruxelles, de 1958 à 2015

Par : Edith SIMORRE



Soutenu à Angers le 15/09/2015

Devant le jury composé de :

Président : David MONTEBAULT

Maître de stage : Laurent MIERS

Enseignant référent : Elise GEISLER

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité :

☒ Non ☐ Oui

si oui :

☐ 1 an

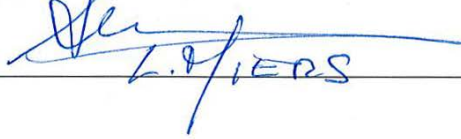
☐ 5 ans

☐ 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible⁽¹⁾.

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage⁽²⁾ :


L. PIERES

Droits d'auteur :

L'auteur⁽³⁾ autorise la diffusion de son travail

☒ Oui ☐ Non

Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☒ la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

☐ Oui ☐ Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☐ la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

AVANT-PROPOS

Ce mémoire a été réalisé dans le cadre de mon stage de fin d'études d'ingénieur paysagiste. J'ai été formée et accueillie pendant six mois au sein de l'agence JNC International s.a, également appelée Joining Nature and Cities, à Bruxelles.

Cette agence, fondée en 1968 par le paysagiste et urbaniste Jean Noël Capart, regroupe aujourd'hui près de 40 collaborateurs. Des architectes, urbanistes, paysagistes et ingénieurs y sont spécialisés dans les disciplines de l'aménagement du territoire, l'aménagement urbain, de l'architecture du paysage et de l'ingénierie de l'environnement.

Lors de ce stage j'ai travaillé sur plusieurs projets d'aménagements d'abord de logements, tant pour des sociétés de logements sociaux que pour des promoteurs privés. C'est dans ce contexte que j'ai découvert le projet moderniste de la Cité Modèle à Bruxelles.

Ce mémoire permet de revenir sur le traitement des espaces libres pendant la période moderne et de le comparer aux rénovations actuelles. Son objectif est d'élaborer une recherche non exhaustive sur la corrélation entre ces projets urbains et les réalités habitantes des logements sociaux.

REMERCIEMENTS

Merci à tous les professionnels du paysage et de l'horticulture que j'ai rencontrés durant mon parcours étudiant. Ils m'ont tous transmis avec enthousiasme leur passion.

Merci à Laurent Miers, mon maître de stage, et toute son équipe qui m'ont accueillie et intégrée pendant ces six mois.

Merci à Elise Geisler, ma tutrice de stage, pour son optimisme et les échanges toujours enrichissant que nous avons pu partager.

Merci à toutes les personnes que j'ai rencontrées et qui m'ont fortement aidées dans mes recherches sur la Cité Modèle et plus particulièrement à :

Vincent Mouffe, architecte chez Buro Il et Archi+I, pour m'avoir permis de mieux comprendre le mouvement moderne en Belgique.

Christine Henrard, responsable communication pour le Foyer Laekenois, et Patrick Vanschoenbeek, directeur du Foyer Laekenois, pour avoir pris du temps pour m'expliquer avec passion la Cité Modèle.

Félicien Kaynumara, habitant de la Cité Modèle et membre actif de l'association Cité Modèle durable, pour m'avoir partagé son engagement quotidien pour les habitants de la Cité.

Merci à mes trois colocataires et à Nicolas pour leur relecture et leur soutien quotidien pour ce mémoire.

Merci à ma famille qui m'a toujours soutenu.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

INTRODUCTION.....1

Partie 1. Paysage des grands ensembles de l'Europe d'après guerre : d'un Modèle moderne à la réalité.2

1.1 La société d'après-guerre : entre crise du logement et optimisme industriel2

1.1.1 Crise du logement et reconstruction2

1.1.2 Révolution industrielle et techniques.....3

1.1.3 Politiques sociales de l'après-guerre : de la Cité jardin aux grands ensembles4

1.2 L'essor des théories hygiéniste et moderniste5

1.2.1 Les théories hygiénistes du XIX ème siècle5

1.2.2 L'essor des théories modernistes du début du XXième siècle : les CIAM5

1.2.3 L'association internationale des architectes de jardins modernistes : une ébauche pour une architecture du paysage6

1.3 La construction des paysages des grands ensembles : l'espace libre...8

1.3.1 Un vocabulaire abstrait pour des surfaces vertes abondantes8

1.3.2 Des espaces collectifs orientés autour du logis8

1.3.3 Rôle des surfaces libres8

1.3.4 Des Cités autocentrées avec des logements hauts et des espaces ouverts.9

1.4 Cas de la Cité Modèle à Bruxelles : l'utopie de 1958.....12

1.4.1 Un gouvernement socialiste pour l'Expo 58 en Belgique12

1.4.2 Un site dominant Bruxelles, entre ville et campagne12

1.4.3 Des acteurs à l'image de la Belgique13

1.4.4 Un programme ambitieux pour une politique sociale.....14

1.4.5 Le projet des architectes : une Cité moderne en hauteur dominant la ville chaos...14

1.5 Après l'utopie, la dure réalité16

1.5.1 Les premières critiques du « gigantisme excessif » des grands ensembles.....16

1.5.2 Une utopie trop coûteuse et déshumanisée16

1.6 Cas de la Cité Modèle à Bruxelles : la réalité de la Cité17

Partie 2. Paysage des grands ensembles de l'Europe post-modernisme : d'un Modèle moderne à un autre ?18

2.1 La société post-modernisme : entre crise économique et environnementale18

2.1.1 Crise économique et implication citoyenne18

2.1.2 Révolution numérique et essor de l'écologie18

2.1.3 Politiques du logement social au cœur d'une politique des villes.....19

2.2 L'essor des théories du projet urbain et de la ville durable	20
2.2.1 L'organisation complexe du projet urbain	20
2.2.2 The New Urbanism	21
2.2.3 La nouvelle charte d'Athènes de 2003	21
2.2.4 Les paysagistes et le projet de paysage	21
2.3 La réhabilitation des grands ensembles : de l'espace libre à l'espace public	22
2.3.1 Un nouvel urbanisme, un nouveau vocabulaire	22
2.3.2 Rôle des espaces publics	23
2.3.3 Des Cités connectées avec une mixité de logements et d'espaces publics	23
2.4 Cas de la Cité Modèle à Bruxelles : la revitalisation	24
2.4.1 Une politique de revitalisation urbaine durable	24
2.4.2 Des acteurs à l'image de la Belgique	25
2.4.3 Une nouvelle méthode pour un programme inscrit dans le temps	26

Partie 3. La Cité Modèle de 1958 à 2015 : des théories urbaines aux pratiques habitantes.29

3.1 Objectifs et domaines d'études	29
3.1.1 Objectifs	29
3.1.2 Hypothèse	29
3.1.3 Méthode	29
3.2 Les habitants de la Cité Modèle	30
3.2.1 Données statistiques du Foyer Laekenois.....	30
3.2.2 La vie dans la Cité Modèle.....	31
3.3 Etude comparative : des théories urbaines aux pratiques habitantes...32	32
3.3.1 Comparaison des théories urbaines avec les pratiques professionnelles.....	32
3.3.2 Comparaison des représentations et des discours	36
3.3.3 Comparaison des objectifs théoriques avec les pratiques habitantes	37
3.4 Résultats de l'étude comparative	39
3.4.1 Les écarts entre les théories et les pratiques professionnelles	39
3.4.2 Les écarts entre les pratiques professionnelles et les pratiques habitantes	39

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE.....

SITOGRAPHIE.....

ANNEXES

GLOSSAIRE

Théorie urbaine. Ensemble organisé de principes, de règles, de lois scientifiques visant à décrire et à expliquer un ensemble de faits. Ici appliqué au domaine de l'urbain. (Larousse, 2015)

Logement social. Les logements sociaux sont destinés aux personnes isolées ou aux ménages ayant des revenus modestes. Il s'agit généralement de la location d'appartements à un prix raisonnable, mais l'offre comporte aussi des maisons. En Belgique, les logements sociaux relèvent de la compétence des Régions. (Services publics fédéraux de Belgique, 2015)

Pratiques habitantes. Fréquentation, utilisation, appropriation, vécus d'un lieu par les personnes qui y habitent.

Cité. Terme employé par les habitants pour désigner les grands ensembles.

Bruxellisation. Terme utilisé par les urbanistes pour désigner les mécanismes de transformation de la ville de Bruxelles livrée aux promoteurs au détriment du cadre de vie durant le début du XX^{ème} siècle.

1941 Charte d'Athènes. Réalisée lors du 4^{ème} congrès international d'architecture moderne en 1933 à Athènes, elle met en place les principales règles d'un nouvel urbanisme moderne.

1963 Grands ensembles. Une unité d'habitat relativement autonome formée de bâtiments collectifs, édifiés dans un assez bref laps de temps, en fonction d'un plan global qui comprend plus de 1000 logements environ. (Yves Lacoste, 1963) Ils sont édifiés entre les années 1950 et 1970 en Europe.

1999 Ville durable. Elle est l'application des principes du développement durable à la ville (développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures). Est ainsi désignée une « ville compacte, citoyenne, solidaire, écogérée autour d'outils ». (Véronique Barnier et Carole Tucoulet, 1999)

2001 Paysage. Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Convention Européenne du Paysage, 2001)

2005 Espace public. On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage. (Choay et al. 2005)

2007 Projet urbain. Le projet urbain est à la fois un processus concerté et un projet territorial: il consiste à définir et mettre en œuvre des mesures d'aménagements sur un territoire urbain donné, en partenariat avec tous les partenaires civils et institutionnels concernés, intégrant les différentes échelles territoriales et le long terme, en vue d'un développement urbain durable. (Albert Levy, 2007)

2013 Opération de rénovation urbaine. Elle correspond à la revitalisation du tissu urbain par la gestion de programmes opérationnels soucieux à la fois du développement urbain et de la cohésion sociale comme par exemple : la réhabilitation, la résidentialisation, la démolition et la production de logements. (Direction de la rénovation urbaine de la Région Bruxelles-Capitale, 2013)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM. Association d'Architecture Moderne

ABAJP. Association Belge des Architectes de Jardins et des Architectes Paysagistes.

AIAJM. Association Internationale des Architectes de Jardins Modernistes

ARAU. Atelier de Recherche et d'Actions Urbaines

ASBL. Association Sans But Lucratif

CEU. Council for European Urbanism

CIAM. Congrès Internationaux d'Architecture Moderne

IBGE. Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

IFLA. International Federation of Landscape Architects

JNC. Joining Nature and Cities

PRAS. Plan Régional d'Affectation du Sol

SISP. Société Immobilière de Service Public

SLRB. Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

SNHLBM. Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché

SNL. Société Nationale du Logement

ULB. Université Libre de Belgique

UNESCO. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

ZIR. Zone d'Intérêt Régional

LISTE DES FIGURES

Fig 1. Photographies de la construction de la Cité Modèle. A l'avant plan le chantier de préfabrication.	3
Fig 2. Photographie aérienne issue du livre «Aircraft» de Le Corbusier.	3
Fig 3. Photographie de la Cité jardin de Floral à Bruxelles.	4
Fig 4. Le plan Voisin à Paris de Le Corbusier.	5
Fig 5. CIAM 1930, Brussels, Belgium. Canneel est au quatrième rang, et Le Corbusier au premier à droite.	7
Fig 6. Schéma représentant l'implantation géographique des grands ensembles.	9
Fig 8. Schéma des réseaux viaire de la ville traditionnelle et des grands ensembles. Entre les tours et les barres, 1996.	10
Fig 7. Une même densité pour trois types de formes urbaine.	10
Fig 9. Coupe schématique du concept des grands ensembles de la charte d'Athènes.	11
Fig 10. Dessin des espaces vides de la Cité de Krel.	11
Fig 12. Les 3 Régions de Belgique.....	12
Fig 13. Région de Bruxelles-Capitale et ses 19 communes.	12
Fig 11. Orthophotoplans du Nord-Ouest de Bruxelles.	12
Fig 14. Affiche de l'Expo 58 avec l'Atomium.	12
Fig 15. Photographies de l'équipe d'architectes de la Cité Modèle. 1956.	13
Fig 16. Plan des logements de la Cité en 1958.	15
Fig 19. Vue des maisons individuelles au Nord. Maquette de la Cité Modèle.	15
Fig 17. Plan des accès de la Cité en 1958.	15
Fig 20. Des accès automobiles en périphérie et piétons à l'intérieur de la Cité. Maquette de la Cité Modèle.	15
Fig 18. Plan des espaces libres de la Cité en 1958.	15
Fig 21. Passage couvert de la place haute et plantations en bosquets. Maquette de la Cité Modèle.	15
Fig 25. Plan des espaces libres de la Cité en 2000.	17
Fig 22. Photographie des tours 1 et 3 construites, la tour 3 en construction.	17
Fig 26. Plan des espaces libres de la Cité en 2000.	17
Fig 23. Photographie de la Cité Modèle inachevée.....	17
Fig 27. Plan des espaces libres de la Cité en 2000.	17
Fig 24. Photographie de la pente sud, dans la boue sans plantation.	17
Fig 28. Carte des zones leviers de Bruxelles-Capitale.	19
Fig 29. Processus de production du projet de paysage. (Source: Leger-Smith. 2014.).....	20
Fig 32. Coupe schématique d'intégration des grands ensembles à une échelle plus globale.	23
Fig 31. Schéma de densification du maillage des grands ensembles.....	23
Fig 30. Schéma d'intégration des grands ensembles à une échelle plus globale.	23
Fig 34. Carte de répartition des salaires par habitant dans la Région de Bruxelles-Capitale.	24
Fig 33. Orthophotoplans du Nord-Ouest de Bruxelles.	24
Fig 35. L'équipe sélectionnée à l'issue du concours posant devant la nouvelle maquette.	25
Fig 37. Schéma d'intentions de projet pour le réaménagement de la Cité.	26
Fig 36. Photographie de la maquette de la nouvelle Cité Modèle.	26
Fig 38. Plan de l'escalier jardin au sud de la Cité Modèle.....	27
Fig 39. Master plan de la nouvelle Cité Modèle.	27
Fig 40. Frise de synthèse de l'histoire des grands ensembles en France et en Belgique.	28
Fig 41. Schéma des rapports entre théorie et pratiques habitantes.	29
Fig 45. Répartition des habitants de la Cité Modèle par activité.	30
Fig 42. Histogramme des évolutions du taux de rotations au sein de la Cité Modèle.	30

Fig 43. Répartition des habitants de la Cité Modèle par âge.	30
Fig 44. Répartition des habitants de la Cité Modèle par nationalité.	30
Fig 46. Logo de l'association Cité Modèle durable.	31
Fig 47. Photographie de Félicien Kayinamura critiquant la disposition non conviviale des bancs et table.	31
Fig 48. Photographie d'une mère et de sa fille au bord du bassin.	31
Fig 49. Modulor.	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Tableau de comparaison entre théories urbaines moderne et post-moderne.	32
Tableau 2. Tableau de comparaison entre pratiques professionnelles de 1958 à 2015 à la Cité Modèle.	33
Tableau 3. Tableau de comparaison entre théories urbaines moderne et post-moderne.	34
Tableau 4. Tableau de comparaison entre pratiques professionnelles de 1958 à 2015 à la Cité Modèle.	35
Tableau 5. Tableau de comparaison entre discours de 1958 à 2015 à la Cité Modèle.	36
Tableau 6. Tableau de comparaison entre les objectifs théoriques et les pratiques habitantes de 1958 à 2015 à la Cité Modèle.	37

INTRODUCTION

«La banlieue est perçue à la fois comme un univers pitoyable et menaçant, on la plaint et on la craint dans le même temps. Mais la connaît-on ?».

(Amères banlieues, les gens des grands ensembles. Agnès Villechaise-Dupont. 2000).

C'est dans cet esprit, d'une meilleure appréhension à la fois historique, urbanistique et humaine de la Cité, que fut rédigé ce mémoire. Si les termes, Cité et banlieue sont utilisés par la plupart des personnes, on parle de grands ensembles pour les définir de façon professionnelle.

Les grands ensembles semblent relever d'une utopie à la fois sociale et architecturale dans l'Europe des années cinquante aux années soixante-dix. Ils sont la manifestation d'une nouvelle forme urbaine homogène qui vient en rupture avec la diversité de la ville « traditionnelle ». Les grands ensembles, sont le résultat et l'aboutissement des théories modernistes portées par l'architecte Le Corbusier et écrits dans la Charte d'Athènes. Ces théories urbaines, prônent la construction de bâtiments en hauteur afin de libérer le sol pour en faire de vastes surfaces vertes.

Dans quel contexte vont émerger ces nouvelles formes urbaines ? Quels étaient les acteurs principaux de la construction de ces nouveaux paysages ? Et quelles formes vont prendre ces espaces entre bâtiments ?

La réalité dépassant très vite l'utopie, le Modèle s'effondre.

Quels sont les facteurs responsables de la chute du Modèle des grands ensembles modernistes ?

Les années 2000, représentent le renouveau des grands ensembles. Impulsés par des politiques de rénovation urbaine, les grands ensembles vont avoir un avenir. Les théories urbaines actuelles mettent en avant le développement durable et le végétal est à l'honneur. Les mêmes questions évoquées pour la période moderne se posent alors :

Dans quel contexte vont émerger ces rénovations urbaines ? Quels sont les nouveaux acteurs de la construction de ces paysages remodelés ? Et quelles formes vont prendre ces espaces devenus paysagers ?

Laboratoire de la ville à ciel ouvert, les paysages des grands ensembles, de leur conception à leur réalisation, sont le reflet de l'évolution des théories urbaines.

Mais comment ces espaces sont-ils vécus aujourd'hui ? La place accordée à l'homme dans ces projets sociaux est elle plus importante aujourd'hui ?

Ainsi ce mémoire propose de répondre à la problématique suivante :

Des théories urbaines aux pratiques habitantes, la convergence entre ces deux entités est-elle de plus en plus évidente au sein des paysages des grands ensembles ?

Le cas de la Cité Modèle est un exemple majeur de la politique des grands ensembles en Belgique. Conçue pour l'Exposition universelle de 1958 à Bruxelles, elle reste un Modèle social encore important. C'est pourquoi, son étude s'avère être idéale afin d'illustrer ce mémoire. La rencontre des principaux acteurs de sa réhabilitation ainsi que des habitants de la Cité, a permis de mettre des réalités sur des concepts.

Partie 1. Paysage des grands ensembles de l'Europe d'après guerre : d'un Modèle moderne à la réalité.

1.1 La société d'après-guerre : entre crise du logement et optimisme industriel

En 1950, la toute nouvelle Europe se relève tout doucement de la guerre. La politique du logement social a déjà été fortement initiée pendant l'entre deux guerres. Le Modèle anglais traditionnel des Cités jardins foisonne en 1930 et est encore très convoité en 1950.

Comment le milieu professionnel, la société européenne et ses hommes politiques, vont-ils alors croire en un Modèle aussi utopiste que les grands ensembles ?

1.1.1 Crise du logement et reconstruction

► **Une crise du logement quantitative : une démographie croissante et un manque de logements décents**

La crise du logement dans l'Europe d'après la deuxième guerre mondiale, résulte de la combinaison d'un manque de logements décents pour les populations les plus démunies et d'une démographie croissante.

Une grande partie du parc immobilier européen est détruit durant la seconde guerre mondiale. Les logements sociaux construits avant-guerre n'ont pas été détruits, mais un bon nombre d'entre eux sont insalubres. La politique hygiéniste, portée notamment par Eugène Haussmann à Paris, continue encore d'influencer les constructions urbaines des années 1950. Ces nouveaux logements décents sont uniquement accessibles à la population bourgeoise. Le peu de logements restant abordables pour ces populations modestes restent vétustes et anciens.

La population ne cesse quant à elle de croître. Un pic de natalité, observé dans toute l'Europe d'après la seconde guerre mondiale, est baptisé par la suite Baby Boom. Les nouvelles perspectives d'avenir, le redémarrage de l'économie, l'amélioration générale du niveau de vie sont autant de facteurs à l'origine de ce phénomène démographique. A cette croissance démographique, s'ajoute de fortes migrations de main d'œuvre rurale venue travailler dans les villes industrielles. L'immigration de réfugiés politiques et de main d'œuvre étrangère pose également des problèmes de logements.

La Belgique : 200.000 logements ont disparu par les dégâts de la guerre. Le déficit de logements est évalué à près de 300.000 unités. (Asbl Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, 2006)

► **Une crise du logement qualitative : une augmentation du niveau de vie**

Les écarts se creusent entre le confort des logements bourgeois et l'insalubrité des logements populaires:

« En 1954, 21% des logements de la Région parisienne n'ont pas de poste d'eau intérieur, 50% ont un WC hors du logement, 80% n'ont ni douche ni baignoire installées, 74 % n'ont pas de chauffage central. »
(Kaës R, 1963)

Le développement des droits sociaux des travailleurs permet une augmentation du pouvoir d'achat des classes populaires. Les salaires des ouvriers en milieu urbain vont alors augmenter. « Les européens aspirent à des logements plus grands, plus confortables et à la décohabitation des jeunes ménages. »
(Faure A, 1996)

1.1.2 Révolution industrielle et techniques

► Vers un monde motorisé

Les États-Unis, en avance dans le domaine automobile, inspirent par la suite les urbanistes européens. La ville est alors pensée pour la voiture, ce qui engendre la mise en place d'infrastructures lourdes.

La Belgique : A Bruxelles, la couronne de boulevards, aménagée à l'emplacement des anciens remparts médiévaux est transformée en voie rapide.

► L'essor de l'industrie du bâtiment

La réalisation des grands ensembles empruntera très largement les méthodes industrielles permettant une mise en place rapide et en série. L'utilisation des premiers préfabriqués (Fig 1) pour les murs porteurs et l'emploi de chemin de grues (grue montée sur rails en parallèle du bâtiment à construire), en sont des exemples majeurs. Des nouvelles techniques des États-Unis et de l'Allemagne ont permis la réalisation de réseaux d'assainissement en masse et de façon rationnelle. La dimension des nouveaux engins de chantier conditionne l'aménagement urbain (ligne droite et large).



Fig 1. Photographies de la construction de la Cité Modèle. A l'avant plan, le chantier de préfabrication.
(Source: Revue «La technique des travaux», 1966.)

► L'évolution des modes de représentations des villes : la photographie aérienne

La seconde guerre mondiale permet un développement considérable de la photographie et plus particulièrement de la photographie aérienne. Dès 1935, Le Corbusier, l'un des architectes fondateurs du modernisme, dans son ouvrage «Aircraft» (Fig 2), empreinte la photographie aérienne pour illustrer sa thèse sur la ville chaotique: « Car la vue d'oiseau nous a donné le spectacle de nos villes et du pays qui les environne et ce spectacle est indigne. [...] L'avion accuse ! Il accuse la ville ! Il accuse ceux qui conduisent la ville. Nous avons maintenant, par l'avion, la preuve enregistrée par la plaque photographique que nous avons raison de vouloir changer les choses de l'architecture et de l'urbanisme. ». (Le Corbusier, 1935)

Raphaële Bertho met en évidence le rôle important qu'a joué l'iconographie institutionnelle, mêlant vue aérienne et vue terrestre, dans le soutien puis la dénonciation des politiques des grands ensembles.
(Bertho R, 2004)



Fig 2. Photographie aérienne issue du livre «Aircraft» de Le Corbusier.
(Source: Le Corbusier, 1935.)

1.1.3 Politiques sociales de l'après-guerre : de la Cité-jardin aux grands ensembles

► Brève histoire du logement social

Les premiers logements sociaux apparaissent durant la période industrielle du 19ème siècle. Ils sont construits et impulsés par des sociétés privées ayant des avantages fiscaux attribués par les Etats européens. Une forte croissance des constructions sociales se fait au début du 20ème siècle avec le développement des droits sociaux des travailleurs. Mais c'est surtout après la seconde guerre mondiale, dans un climat d'optimisme économique et technique, que vont être construits les principaux logements sociaux actuels.

La Belgique : De 1951 à 1980 sont construits 23. 000 logements sociaux, soit plus de 60% de l'offre actuelle. (Asbl Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, 2006)

► L'émergence des politiques socialistes

La fin des indemnités de guerre marque la fin des Cités jardins, principale forme de logement social individuel proposée avant 1950 et initiée par l'Angleterre.

Il est donc indispensable, pour répondre à la crise de logements de 1945 de construire la ville sur un nouveau Modèle dont la rationalisation permettrait de construire vite et à un coût très bas. La pensée moderniste est très militante et est souvent rattachée au socialisme. Les changements de gouvernements politiques à cette époque, sont en faveur du socialisme porteur d'une pensée collective.

Le Modèle moderniste, dont les bases sont déjà bien théorisées avant la guerre, semble être alors le Modèle idéal pour les politiques. C'est pourquoi, la mise en œuvre des grands ensembles n'a pu se faire qu'avec la concordance d'un contexte urbain et social décrit précédemment et une ambition politique forte en faveur du logement social.

« Alors que certains pays d'Europe comme l'Allemagne et la Grande Bretagne ont conduit cette évolution sur près d'un siècle, la France connaît en 30 ans un phénomène de rattrapage qui se traduit par un développement économique et urbain très rapide. » (Faure A, 1996) Entre les tours et les barres. La France d'après guerre est l'un des seuls pays de l'Europe occidentale à avoir promu en masse la construction de grands ensembles pour répondre à la crise du logement. En effet, ce type de construction est propulsé en 1953 par le « Plan Courant » (du nom du ministre de la reconstruction et du logement Pierre Courant) facilitant la construction de logements d'un point de vue foncier et financier. La Grande-Bretagne ou encore les Pays-Bas ont répondu à cette crise par la construction d'immeubles bas et de maisons individuelles.

La Belgique, entre influences hollandaise et française :

La Belgique a été légèrement influencée par la France et a produit, mais de façon moindre, quelques grands ensembles remarquables. Toutefois, « il n'y a pas eu en Belgique de politique des grands ensemble dans l'après-guerre » observe Mathieu Van Criecken géographe à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), il note également qu'«historiquement, les quartiers populaires et ouvriers se situent au centre, à l'ouest et à l'intérieur du centre-ville de Bruxelles.»

En 1948, la loi Taeye favorise la construction de logements individuels (Fig 3) par la mise en place d'une prime, limitant ainsi la construction de logements en hauteur. Mais à peine un an après, le gouvernement à travers la loi Brunfaut souhaite développer le logement social à partir du financement engendré par l'espace public et les infrastructures. Cette loi lance le début d'une aire restreinte des grands ensembles en Belgique.



Fig 3. Photographie de la Cité jardin de Floral à Bruxelles.
(Source: Mapio.C 2004)

1.2 L'essor des théories hygiénistes et modernistes

La mise en place de politiques sociales fortes a permis l'essor des grands ensembles face à une demande croissante en logements. Mais si l'émergence de ces politiques sociales et des nouvelles techniques du bâtiments ont permis la constructions de ces nouvelles formes urbaines, la pensée moderniste qui les constitue leur est bien antérieure. Même si chaque pays à sa propre histoire urbaine, la création de l'Europe a permis de renforcer les échanges entre les Etats sur leur façon de fabriquer la ville de demain.

Quelles sont les théories fondatrices du mouvement moderne et qui en sont les acteurs principaux?

1.2.1 Les théories hygiénistes du XIX ème siècle

Les théories hygiénistes résultent du constat de nombreuses épidémies en ville et de l'émergence des nouvelles techniques liées à la révolution industrielle du XIX ème siècle. Portées par Haussmann à Paris dans le domaine de l'urbanisme, elles recommandent l'ouverture des villes en dehors de « l'intra-muros » afin de diminuer la densité de population et d'augmenter les espaces ensoleillés.

L'émergence des transports en commun permet à la ville de s'étaler sur les terres agricoles à faibles coûts qui l'entourent. Le comblement de la Senne à Bruxelles est un exemple majeur de la politique hygiéniste en Belgique. Les théories modernistes reprendront ensuite les grands principes hygiéniste de dé-densification et du développement de l'éclairage public dans les villes.

1.2.2 L'essor des théories modernistes du début du XXIème siècle : les CIAM

► Les origines de la formation des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM)

Les bases des théories modernistes reposent sur les écrits de l'architecte français Viollet-le-Duc qui publie ses pensées en 1863 dans un article nommé « Entretiens sur l'architecture ».

Mais les théories modernistes apparaissent de façon plus importante en Europe après la première guerre mondiale. Ce mouvement est issu de nombreuses réflexions menées entre architectes et urbanistes lors des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) qui ont eu lieu de 1928 à 1956.

Le premier CIAM a lieu en Suisse et est présidé par le belge Victor Bourgeois. Ce même architecte, organise la troisième session du CIAM à Bruxelles en 1930. Lors de ce CIAM les réflexions portent notamment sur les constructions en hauteur dans la verdure et rejette le Modèle des Cités-jardins qui y sont décrites comme trop chères, consommant trop d'espaces et développant l'individualisme. Victor Bourgeois imagine également en 1930 le plan « Nouveau Bruxelles » qui se trouve être aussi drastique que le « plan voisin » établit par son homologue français Le Corbusier. (Fig 4)



Fig 4. Le plan Voisin à Paris de Le Corbusier.
(Source : Fondation Le Corbusier, 1925.)

► Les 5 points d'une nouvelle architecture

Les premières réflexions furent retranscrites en 1927 par les architectes Le Corbusier et Pierre Jeanneret dans la publication « Les cinq points d'une nouvelle architecture ». Le Corbusier, dans ces 5 points s'est largement inspiré des théories hygiénistes mais également des principes de l'architecture portés par l'Ecole de Chicago et réalisés sur la ville de Chicago de 1875 à 1905.

L'utilisation de matériaux tels que l'acier, le ciment et le verre influence la structure de la ville et de ses bâtiments. Ces nouvelles formes urbaines sont nommées « gratte-ciel » et sont de plus en plus développées aux Etats-Unis du XIX^{ème} siècle face à l'augmentation croissante du prix des terrains. Ces grands principes de la ville nouvelle, seront ensuite partiellement repris par les architectes de l'Art Nouveau (1900-1920) et portés notamment en Belgique par Victor Horta et Henry Clément Van de Velde.

► La Charte d'Athènes

Par la suite, la charte d'Athènes, principalement rédigée par l'architecte suisse Le Corbusier, reprend en 95 points les dysfonctionnements des villes européennes et préconise un nouvel urbanisme. Elle sera publiée et révélée au grand public en 1941. Dans ce manuscrit, la ville traditionnelle, composée d'alignements d'habitations sur le bord des rues, est décrite comme : insalubre, trop dense à l'intérieur du noyau historique, désordonnée et non hygiénique par son manque d'espaces verts.

En réponse à ce chaos des villes la théorie moderniste propose que « la forme découle de la fonction ». L'architecture devient alors principalement fonctionnelle. Intimement liée à la révolution industrielle, elle prône l'utilisation du béton, de l'acier et du verre. Le Corbusier écrira : « Les matériaux de l'urbanisme sont le soleil, les arbres, le ciel, l'acier, le ciment, dans cet ordre hiérarchique et indissolublement. »

1.2.3 L'association internationale des architectes de jardins modernistes : une ébauche pour une architecture du paysage

► Le monopole de l'architecte dans la fabrication des grands ensembles

La Charte d'Athènes remet en question les fondements de la société entière et soutient que l'architecte seul peut apporter des solutions à ce « chaos des villes ». Il est ici important de rappeler ce qu'est un architecte en 1950. Jusqu'au XIX^{ème} siècle l'architecture est rattachée à la mise en œuvre et l'édification de constructions. Au milieu du XIX^{ème} siècle, une scission s'effectue entre architecture et génie civil. L'architecture fait alors partie des quatre disciplines des beaux arts avec : la gravure, la sculpture et la peinture. Le Corbusier suit par exemple une formation de graveur ciseleur puis entre au cours supérieur de décoration où il y découvre l'architecture.

► Des architectes de jardins peu entendus

Si les CIAM, ont marqué fortement l'histoire de l'urbanisme européen, l'existence de l'Association Internationale des Architectes de Jardins Modernistes (AIJAM) est peu voire très peu connue. Initiée en 1935 par le Belge Jean Canneel-Claes (Fig 5), l'association réunit les principaux architectes de jardins modernistes pour fonder une nouvelle approche paysagère et une nouvelle définition de l'espace. Cette approche s'avère être pour eux nécessaire à mettre en place afin d'accompagner la nouvelle architecture moderne.

Tout comme les architectes de 1950, il est important de rappeler les formations de ces architectes de jardins. Jean Canneel-Claes, figure éminente du paysage, est le premier architecte paysagiste diplômé de Belgique. Il a suivi une formation au sein du tout nouvel établissement de La Cambre. L'École de La Cambre, est en effet fondée en 1926 sous l'appellation d'Institut Supérieur des Arts Décoratifs par Henry Van de Velde, l'un des fondateurs majeurs, avec Victor Horta, de l'art nouveau en Belgique. Contrairement

à son homologue Belge qui a suivi un parcours artistique, le canadien Christopher Tunnard, fondateur lui aussi de l'AIAJM, a suivi des cours à la Royal Horticulture Society. Ces deux profils illustrent bien les deux types de formations artistique et technique possibles pour devenir architectes des jardins.

► Les objectifs de l'Association Internationale des Architectes de Jardins Modernistes (AIAJM)

Le premier congrès de l'AIAJM a lieu à Bruxelles en 1935, le second à Paris en 1937, le troisième à Berlin en 1938 et le dernier à Zurich en 1939. L'AIAJM publie un manifeste dans la revue «Bâtir». Ce manifeste marque l'élargissement des compétences des architectes des jardins qui deviennent alors des architectes des paysages.

Il est constitué de cinq objectifs et de sept principes. Les objectifs sont principalement : la reconnaissance du métier d'architecte de jardin, le développement des relations avec les architectes et les urbanistes et la mise en place d'une nouvelle conception des jardins rationnelle et adaptée aux besoins actuels.

L'architecture des jardins est considérée comme une branche de l'architecture. Elle est donc liée à l'habitat et à l'urbanisme. Chaque concept de jardin est basé sur le principe qui veut que « la fonction crée la forme » sans négliger la fonction esthétique. La reproduction de la nature est de moindre valeur que la création artistique mais il faut néanmoins la respecter. Le plan géométrique constitue la base de tout jardin. Mais il faut faire preuve de souplesse en fonction du site. Le projet n'est viable que s'il tient compte des spécificités locales. Le projet est simple, pour une meilleure compréhension de l'œuvre. La création et l'esprit inventif sont privilégiés pour un style nouveau.

Se développent ensuite dans chaque pays des organisations professionnelles comme l'Association Belge de Jardins (ABAJ) en Belgique. Elle est menée, après la seconde guerre mondiale, par l'architecte de jardin René Pechère qui a suivi une formation horticole à Nancy. En 1948, le regroupement de toutes ces associations nationales est effectué au travers de l'International Federation of Landscape Architects (IFLA).

Mais comme le souligne Pierre Donadieu, professeur, ENSP de Versailles-Marseille, lors de sa conférence au colloque de Bari en 2009 intitulée « Où vont les architectes paysagistes ? Du paysagisme jardiniste au paysagisme de médiation. » : la tentative de ces promoteurs, Christopher Tunnard et Jean Canneel, pour rapprocher l'architecture du paysage de l'architecture et de l'urbanisme fut sans lendemain.

Et comme le souligne D. Imbert, ce sont les architectes qui en général prirent la « part du lion » de la reconstruction des villes et de la planification et de la conception des « espaces verts ». Bernadette Blanchon est une architecte qui effectue un travail important sur le paysage des grands ensembles. Dans ses écrits, elle souligne également l'absence des paysagistes lors de la conception des grands ensembles, mais l'intervention importante des années 1970 une fois les plans d'ensemble établis et les bâtiments construits.



Fig 5. CIAM 1930, Brussels, Belgium. Canneel est au quatrième rang, et Le Corbusier au premier à droite. (Source : A Manifesto for Landscape Modernity. Dorothée Imbert.)

1.3 La construction des paysages des grands ensembles : l'espace libre

Puisque les architectes sont les principaux acteurs de la création de ces nouvelles formes urbaines, il convient donc de décrire ce que contient leur programme pour la constitution des espaces se trouvant entre les logements. En 2013, au MOMA, à New York, une Exposition intitulée « Le Corbusier: An Atlas of Modern Landscapes » est réalisée par Jean-Louis Cohen, historien de l'architecture du XX^{ème} siècle. Cette Exposition souligne l'omniprésence du paysage dans l'œuvre de Le Corbusier. Le Corbusier affirme dans la Charte d'Athènes que : « L'architecture est la clé de tout. »

Quelle place est réellement accordée au paysage dans les aménagements modernistes ? Comment le paysage y est-il défini ? Quel est son rôle et quelle forme prend-il dans l'espace ?

1.3.1 Un vocabulaire abstrait pour des surfaces vertes abondantes

Cette charte indique que ces espaces verts doivent être accessibles à tous et sont le cœur et l'élément fédérateur de l'aménagement urbain moderne. Les « surfaces vertes » doivent être larges, opportunes. « Les surfaces vertes limitrophes » à la ville sont considérées comme des « éléments naturels ». Les habitations aisées ont quant à elles des vues et des « perspectives paysagistes », il entend par ce terme les lacs, la mer, les monts. Le terme de « surface libre » est utilisé pour décrire les espaces entre les bâtiments de la ville traditionnelle. Un descriptif plus précis des surfaces libres de la ville traditionnelle est effectué par rapport aux surfaces libres des grands ensembles. Les surfaces libres des villes sont, en effet des « parcs », des « jardins », des « promenades plantées ». Elles sont le « poumon de la ville » et sont constituées de « gazons et d'arbres ». Ces surfaces de la ville traditionnelle sont considérées comme des espaces conçus et aux usages aristocratiques. C'est pourquoi, Le Corbusier rejette ces anciens Modèles de jardins et de parcs.

Les termes repris de la charte d'Athènes pour décrire les surfaces libres des grands ensembles sont donc abstraits et peu définis. C'est la notion de quantité qui prime sur celle de qualité de ces espaces.

1.3.2 Des espaces collectifs orientés autour du logis

La philosophie de la charte d'Athènes repose sur l'importance du collectif dans les nouveaux aménagements. « L'intérêt privé sera subordonné à l'intérêt collectif ». Le deuxième point important de charte est que « le dimensionnement de toutes choses dans le dispositif urbain ne peut être régi que par l'échelle humaine » qui est traduit par le modulator dans l'unité d'habitation. Les clefs de l'urbanisme sont dans les quatre fonctions : habiter, travailler, se recréer (dans les heures libres), circuler. Mais « le problème du logis, de l'habitation, prime sur tous les autres ». Toutefois elle souligne l'importance de l'introduction de nature dans la vie quotidienne afin de respecter les matières essentielles à l'urbanisme : « Soleil, espace et arbres, je les ai reconnus comme les matériaux fondamentaux de l'urbanisme, porteurs des "joies essentielles" »

(Source : Le Corbusier, 1937)

1.3.3 Rôle des surfaces libres

► Des espaces centrés sur l'unité d'habitation

D'après la Charte d'Athènes, les surfaces libres sont le « prolongement direct ou indirect du logis ».

► Des espaces fonctionnels de loisirs physiques et intellectuels quotidiens

La notion d'espace collectif est souvent rappelée. Le terme de Cité-parc marque cette forme collective par rapport au concept de Cité-jardin qui privilégie le jardin privé. Cette phrase de la charte d'Athènes illustre bien cette valeur collective des espaces libres : « Les espaces libres n'avaient jadis d'autre raison d'être que l'agrément de certains privilégiés. Le point de vue social n'était pas encore intervenu qui donne aujourd'hui un sens nouveau à leur destination. [] Les nouvelles surfaces vertes doivent servir à des buts

nettement définis : contenir les jardins d'enfants, les écoles, les centres de jeunesse ou tous bâtiments d'usage communautaires, rattachés intimement à l'habitation. ».

La charte d'Athènes distingue trois types de loisirs : quotidien, hebdomadaire et annuel. Les loisirs quotidiens s'effectuent dans la Cité et doivent « fournir un terrain favorable aux distractions, aux promenades ou aux jeux des heures de loisirs. ». Les loisirs hebdomadaires sont définis comme suit : « Il ne s'agit plus ici de simple pelouse plus ou moins plantées d'arbres entourant la maison mais de véritables prairies, forêts, plages constituant une réserve conservée offrant mille activités à l'habitant de la Cité. ». Les loisirs annuels se trouvent au sein des grands paysages décrits dans la charte comme des « beautés naturelles encore intactes ».

► Des espaces hygiéniques

La charte attribue également aux espaces libres la fonction d'assainissement des villes. Notamment dans la ville traditionnelle ou les taudis en îlots sont à détruire et à remplacer par des « parcs qui seront, au moins pour les quartiers limitrophes, le premier pas dans la voie de l'assainissement ». Ils permettent également « d'isoler les lits des grandes circulations » à travers la mise en place d'« épais rideaux de verdure ». « La médecine demande que l'individu soit replacé au tant que possible dans les conditions de nature. » Dans lesquelles on puisse effectuer des activités physiques ou intellectuelles qui sont bonnes pour la santé.

► Des espaces esthétiques

Toutefois, même si ces espaces sont uniquement décrits à travers leur fonction, la charte souligne que ces surfaces vertes ont également une fonction d'embellissement de la Cité : « Les surfaces vertes que l'on aura intimement amalgamées aux volumes bâti et insérées dans les secteurs d'habitation n'auront pas pour unique fonction l'embellissement de la Cité. Elles devront avant tout, jouer un rôle utile, et se sont des installations de caractère collectifs qui occuperont leur pelouses : piscine plein air, piste de course, crèches, salle de lecture ou de jeux ... »

1.3.4 Des Cités autocentrées avec des logements hauts et des espaces ouverts.

► Le choix de la situation géographique

« La détermination des zones d'habitation doit être dictée par des raisons d'hygiène. » (Le Corbusier, 1941)
Les grands ensembles, construits dans un esprit d'opposition au « chaos » de la ville, trop dense et sans lumière et verdure, sont souvent isolés au reste de la ville traditionnelle, soit par la distance (deuxième couronne), soit par des coupures physiques telles que les infrastructures routières. (Fig 6.) Cet isolement permet de construire la ville dans la campagne et au sein d'un milieu ensoleillé et non contraint par le parcellaire : « Il faut rechercher à la fois les vues les plus belles, l'air le plus salubre en tenant compte des vents et des brouillards, les pentes les mieux Exposées, et enfin utiliser les surfaces vertes existantes, les créer si elles sont absentes ou les reconstituer si elles ont été détruites. » L'essor de la voiture justifie l'isolement de l'habitation, qui n'est désormais plus un problème.



Fig 6. Schéma représentant l'implantation géographique des grands ensembles.
(Source: E. Simorre, 2015.)

► La réalisation d'un diagnostic

Un diagnostic est effectué pour décider à la fois l'emplacement mais également de la densité et donc de la forme des grands ensembles. Il regroupe les données relatives : aux ressources naturelles du site, à la topographie de l'ensemble, à l'économie, aux nécessités sociologiques, aux valeurs spirituelles. L'unique utilisation du plan du géomètre, comme outils de diagnostic, est qualifié de précaire. La charte d'Athènes indique également que l'architecte : « doit prévoir des étapes dans le temps et dans l'espace. ».

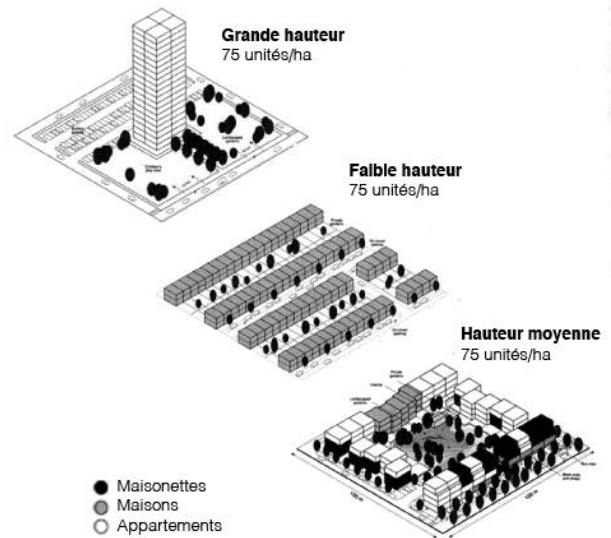
► a. La disposition et les formes des logements (Fig 9)

L'habitation est la fonction essentielle des grands ensembles: «Le logis, inséré désormais en pleine campagne, sera complètement protégé des bruits et des poussières».

Les habitations ne doivent pas être élevées le long des voies de communication et elles ne sont plus continues. Ceci afin d'offrir aux habitants le maximum d'insolation et d'hygiène.

« Les constructions hautes implantées à grande distance l'une de l'autre, doivent libérer le sol en faveur de larges surfaces vertes, ces constructions hautes permettent également d'offrir aux habitants les plus belles vues.»

Ces constructions doivent être établies selon un «style nouveau». «L'emploi du style du passé pour les constructions neuves est à bannir.»



Comme on le constate sur la figure 7, pour une même densité d'habitats, la construction d'immeubles en hauteur permet de libérer de la place au sol et ainsi d'augmenter la place pour les surfaces vertes.

Fig 7. Une même densité pour trois types de formes urbaines.

(Source: Vivre en Ville, adapté de Urban Task Force, Towards an urban renaissance, 1999.)

► b. Les axes et l'organisation de la société autour de la Cité (Fig 9)

L'un des principes majeurs de la charte d'Athènes est la dissociation des cheminements piétonniers et des voies automobiles. Le piéton dispose de chemins directs ou de chemins de promenade lui étant réservés afin de privilégier l'usage de la marche au sein de la Cité. Des changements de niveau peuvent être effectués pour cette fin. Les voies de circulation automobiles se trouvent donc éloignées des habitations. Les habitations sont joignables uniquement par des accès piétons ou des parkings souterrains.

Les largeurs des rues sont à calculer en fonction des statistiques de circulation.

Quatre types de rues sont définis selon leur usage : rue d'habitation, rue de promenade, rue de transit, voies maîtresses. Les grands ensembles sont auto-centrés et fermés sur eux-mêmes, on peut effectivement difficilement les traverser et le bâti les encercle. (Fig 8)

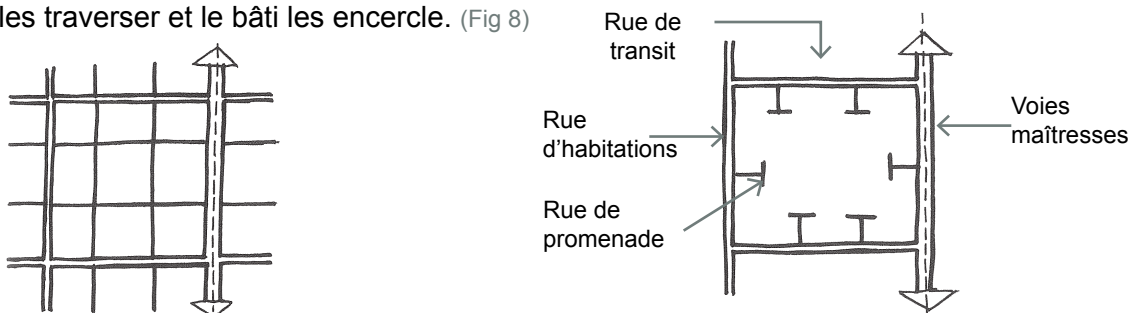


Fig 8. Schéma des réseaux viaire de la ville traditionnelle et des grands ensembles. Entre les tours et les barres, Faure A, 1996.)

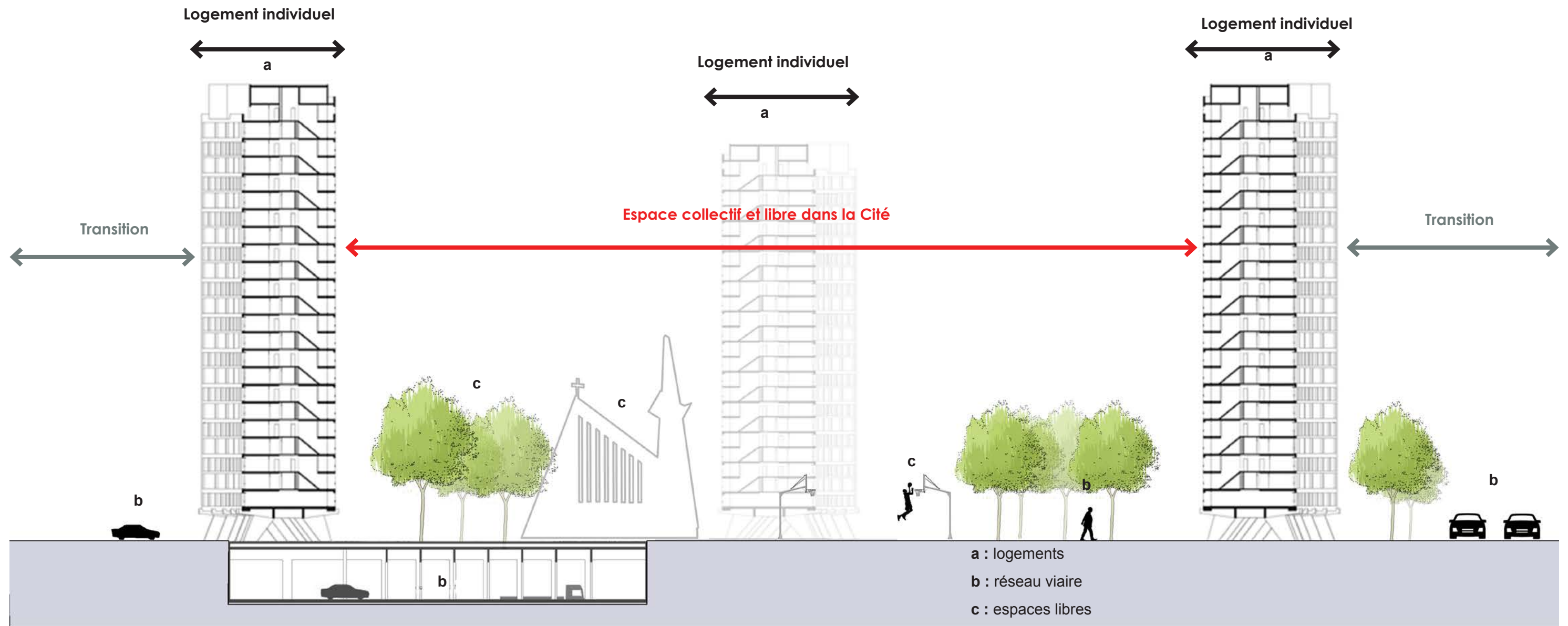


Fig 9. Coupe schématique du concept des grands ensembles de la charte d'Athènes.
(Source: E. Simorre, 2015.)

► c. Les espaces libres des grands ensembles : surfaces vertes et infrastructures collectives (Fig 9)

Les nombreux espaces vides générés par les constructions hautes sont composés de surfaces vertes et d'infrastructures collectives. La charte entend par surfaces vertes : des gazons et des arbres. Elles viennent s'inscrire dans le prolongement du bâti pour des loisirs quotidiens. La charte d'Athènes évoque également brièvement la culture maraîchère au sein de la Cité : « La culture maraîchère, pourra fort bien être prise en considération ici ; un pourcentage du sol disponible lui sera affecté, divisé en parcelles multiples individuelles ; mais certains aménagements collectifs comme le labourage, l'irrigation ou l'arrosage pourront alléger les peines et accroître le rendement ». Les surfaces vertes doivent accueillir des infrastructures collectives telles que : des services médicaux, des crèches, des écoles, et des organisations intellectuelles et sportives pour la jeunesse (terrains de sport, lieux de lecture ...). Le dessin de l'architecte belge Rennaat Braem de la Cité de Kiel (Fig 10), relève bien se manque d'aménagement criant : on y voit des personnes se délassant sur de vastes pelouses plantées d'arbres.

On constate après cette brève description de la composition des grands ensembles, le manque de précisions quant aux espaces libres, qui composent pourtant une grande partie du schéma de la Cité moderne. Philippe Dehan et Béatrice Jullien dans leur article « Au détour des chemins de grue » relèvent bien cette anomalie: « Entre l'échelle de l'urbanisme, avec son zoning et ses flux séparés, et celle du bâtiment assemblage de cellules, on constate une absence de théorisation et de définition de l'espace collectif, tant dans les textes de références tels que la Charte d'Athènes que dans les directives institutionnelles encadrant le développement des grands ensembles. »

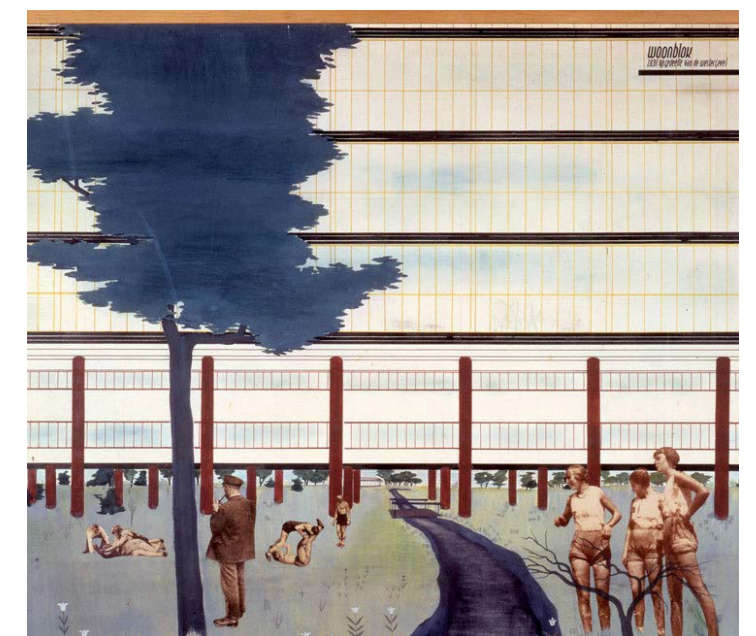


Fig 10. Dessin des espaces vides de la Cité de Krel.
(Source: Rennaat Braem, architecte Belge, 1960.)

1.4 Cas de la Cité Modèle à Bruxelles : l'utopie de 1958

1.4.1 Un gouvernement socialiste pour l'Expo 58 en Belgique

Au contexte général européen décrit précédemment, vient s'ajouter la situation de la Belgique au cœur de l'Europe qui prépare son Exposition universelle de 1958 (Fig.14). Le Modèle de logements sociaux qui prédomine en Belgique dans les années 1950 est la Cité-jardin. Ce Modèle est fortement influencé par les Pays-bas et la politique sociale chrétienne de l'époque qui encourage la construction de maisons unifamiliales.

En 1954, la Belgique change de gouvernement pour un gouvernement laïque, qui réunit socialistes et libéraux sous la présidence d'Achille Van Hacker. Ce gouvernement prépare la première Exposition universelle d'après la seconde guerre mondiale dont le titre optimiste est : « Pour un monde meilleur ».

C'est dans ce contexte d'un gouvernement profondément humaniste, que le socialiste et architecte Fernand Brunfaut, vice président de la chambre des représentants, propose la construction d'une « Cité Modèle et expérimentale en tous domaines ». L'objectif de ce grand projet utopique est de construire à proximité de l'Expo 58 : « une unité d'habitation complète, organique et équilibrée, pouvant être reproduite ailleurs dans des conditions semblables ».



Fig 14. Affiche de l'Expo 58 avec l'Atomium.
(Source: Le Soir, 1958.)

1.3.5 Un site dominant Bruxelles, entre ville et campagne

La Belgique est délimitée en trois grandes Régions en fonction du critère linguistique (Fig.12). Le plateau du Heysel se trouve dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ce plateau est choisi comme site pour accueillir l'Expo 58. Au Nord-Est de la commune de Bruxelles (Fig.13), il permet l'émergence de grands projets. Le terrain choisi pour réaliser la Cité Modèle se trouve à l'ouest du plateau du Heysel et est bordé par le «ring» (périphérique de Bruxelles qui sépare la Région de Bruxelles-Capitale de la Région Flamande). Isolé de la ville, de forme triangulaire, en hauteur et fortement pentu, il est composé de 15 ha de parcelles agricoles sans construction. (Fig. 11)



Fig 12. Les 3 Régions de Belgique.
(Source: www.douzquinz.be, 2015.)



Fig 13. Région de Bruxelles-Capitale et ses 19 communes.
(Source: BruGIS, 2015.)

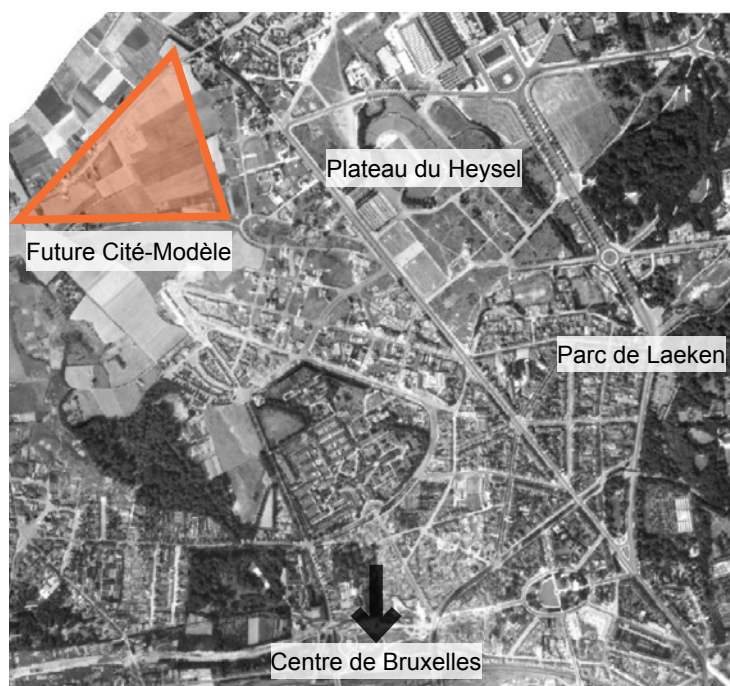


Fig 11. Orthophotoplan du Nord-Ouest de Bruxelles.
(Source: BruGIS, 1953.)

1.4.2 Des acteurs à l'image de la Belgique

► Une commission comme maîtrise d'ouvrage

En 1955, une commission nationale de la Cité Modèle est créée :

- 2 personnes pour la Société nationale des habitants et logements à bon marché (**SNHLBM**) organisme tutelle du Foyer Laekenois.
- 2 personnes pour le **Foyer Laekenois**, société immobilière de service public.
- 1 personne pour le **ministère des travaux publics**
- 1 personne pour le **département de la Santé Publique et de la famille**
- Le bourgmestre et un échevin de la **ville de Bruxelles**
- Le **responsable de la section «logement»** de l'Expo 58
- Le président de cette commission est **Fernand Brunfaut**, architecte et échevin des travaux publics et également administrateur gérant du Foyer Laekenois. Il a participé à l'élaboration de la Cité Hellemans. Située à Bruxelles dans le quartier des Marolles et inaugurée en 1915, cette Cité est l'une des premières Cité sociale collective de Belgique. Il effectue également un stage chez Victor Horta. Pourtant adepte des Cité-jardins, c'est en 1930 qu'il se tourne radicalement vers le modernisme.

Cette commission a pour mission de programmer le projet «Cité Modèle», d'en choisir un terrain adapté, de designer une équipe d'architectes et d'en approuver les choix. (Fig 15)



Fig 15. Photographie de l'équipe d'architectes de la Cité Modèle. 1956. (Source: Foyer Laekenois)

► Une maîtrise d'œuvre multiculturelles aux influences architecturales diverses

En 1955, la commission choisit un collège d'architectes chargé de concevoir collectivement la future Cité Modèle. Les critères de sélections sont en premier lieu, les compétences architecturales dans le domaine du logement social mais les appartenances politiques et Régionales sont également prises en compte, dans un objectif de représentativité et pour un consensus «à la belge» (Bernard P, 2012).

Ainsi les trois Régions et les différents partis politiques majoritaires sont représentés dans le collège composé de :

- **R. Braem** est le chef de file de la Cité Modèle. Il est de gauche et flamand. Il effectue ses études à l'académie des beaux arts d'Anvers. Même s'il critique le peu de vision sociale de Le Corbusier, il effectue un stage chez lui. Il rédige ensuite, en 1968, «*Le pays le plus laid du monde*», un pamphlet sur la Belgique reprenant la vision de Le Corbusier sur la ville chaos.
- **V. Coolens** est un architecte social chrétien et flamand.
- **Le groupe «l'Équerre»** est composé de trois architectes wallons et socialistes. Ce groupe est profondément moderniste et assure de 1936 à 1958 le secrétariat de la section belge des CIAM.
- **R. Panis** est wallon et socialiste. En plus d'être architecte, il a suivi une formation d'urbaniste à l'université libre de Bruxelles. Il a participé à la création de la Cité-jardin du bois de Mons.
- **Le groupe « Structure »** est composé de trois architectes bruxellois et sociaux chrétiens. Raymon Stenier l'un d'eux, a suivi le plan Marshall aux Etats Unis.
- **J. Van Dosselaere** est un bruxellois et libéral. Il est diplômé de l'académie des beaux arts de Bruxelles.

En tout, **onze architectes** vont collaborer ensemble pour produire les plans de la future Cité Modèle. Leur point commun est repris par R. Stenier, l'un des architectes : « **Nous avons envie d'une démonstration d'ordre** » par opposition au chaos de la ville. Il précise également que le consensus devait se faire «en amont des réunions avec le commanditaire». Même si R.Braem a un poids fort dans les décisions prises par le collège, il y a bien eu des débats d'idées.

1.4.3 Un programme ambitieux pour une politique sociale

«Une Cité Modèle ! Dois-je insister sur le caractère social d'une telle réalisation, dois-je souligner la répercussion politique d'une semblable conception à l'occasion d'une Expo internationale ou l'accent est trop souvent fixé sur des palais somptueux, de riches pavillons éphémères, des édifices spectaculaires?»

(Brunfaut le 4 mars 1955 dans une lettre destinée à motiver son clan politique.)

La Cité Modèle se veut alors être à la fois une vitrine de ce que la Belgique peut faire de plus innovant en matière de logement social et un Modèle pour ses constructions futures. Il s'agit également de maintenir et de ramener des travailleurs socialistes à Bruxelles.

« La Cité Modèle doit comprendre un pourcentage de maisons unifamiliales de façon à réaliser la synthèse de ce qui a été fait et de ce qui peut être fait en matière de logements sociaux. La Cité du Kiel à Anvers représente la solution mixte dont on pourrait s'inspirer. » (Brunfaut, 1955)

Le nombre de logements projetés évolue entre 1956 et 1957 du à l'augmentation progressive du coût des terrains en raison de la présence de l'Expo 58 et pour l'estimation du prix de construction. Le prix des terrains augmente fortement à cause de la spéculation due à l'imminence de l'Expo. On passe alors à un projet de 500 logements à 1000 logements.

La proposition d'une architecture en hauteur s'avère répondre à cet objectif. La hauteur sera limitée à 16 étages à cause du surcoût et la crainte de ne pas trouver de locataires pour vivre dans les étages supérieurs. La maîtrise d'ouvrage acte pour 622 appartements et 86 maisons unifamiliales. Pour limiter le prix au mètre carré habitable on met en place une densité forte de logements.

La Cité répond à une diversité de besoins, d'une personne isolée à ceux d'une famille nombreuse.

Il est prévu 300 garages privés. Des équipements communautaires sont également programmés pour assurer l'autonomie de la Cité : magasins, centre social, centre médico-social, école communale et catholique, place de jeux et chapelle.

Le programme stipule aussi l'utilisation future de la Cité. La Cité serait réalisée comme un lieu fréquentable par les visiteurs de l'Expo 58, mais elle serait provisoirement affectée au logement du personnel étranger travaillant pour l'Expo (ouvriers, fonctionnaires, employés...) et des visiteurs de passage. La liaison entre l'Expo 58 et la Cité Modèle se ferait par un tunnel et par un « service de transport spécial, soit par trottoir roulant, taxi-hélicoptère ou autre système ».

Mais après l'Expo 58, la maîtrise d'ouvrage, prévoit que la cité soit cédée au Foyer Laekenois, dont Brunfaut est l'administrateur depuis plus de 30 ans.

1.4.4 Le projet des architectes : une Cité moderne en hauteur dominant la ville chaos

Durant les années 1955 et 1956 les architectes travaillent chacun de leur côté, trois plans sont proposés suivant les idéaux de chacun. Ils aboutissent en 1956 à un plan résultant d'une étroite collaboration.

La Cité Modèle, de part sa position en hauteur par rapport à Bruxelles est conçue comme dominant la Capitale. Le concept étant de créer une ville Modèle et autonome. La Cité est alors fermée sur elle-même par ces imposants immeubles. Sa composition Modèle doit apparaître aux yeux des visiteurs de l'Expo 58, comme opposée au chaos de la ville traditionnelle. Ainsi, les immeubles 4, 8 et 4 cernent le site. À l'est, les immeubles 6 et 7 de plus de 300 m de long ferment la Cité. Au sud elle est fermée par les fortes pentes du site existant, qui renforcent le côté forteresse dominant la ville chaos. À l'ouest et au nord les 86 maisons individuelles et mitoyennes viennent clore la cité.

► a // Disposition et formes des logements

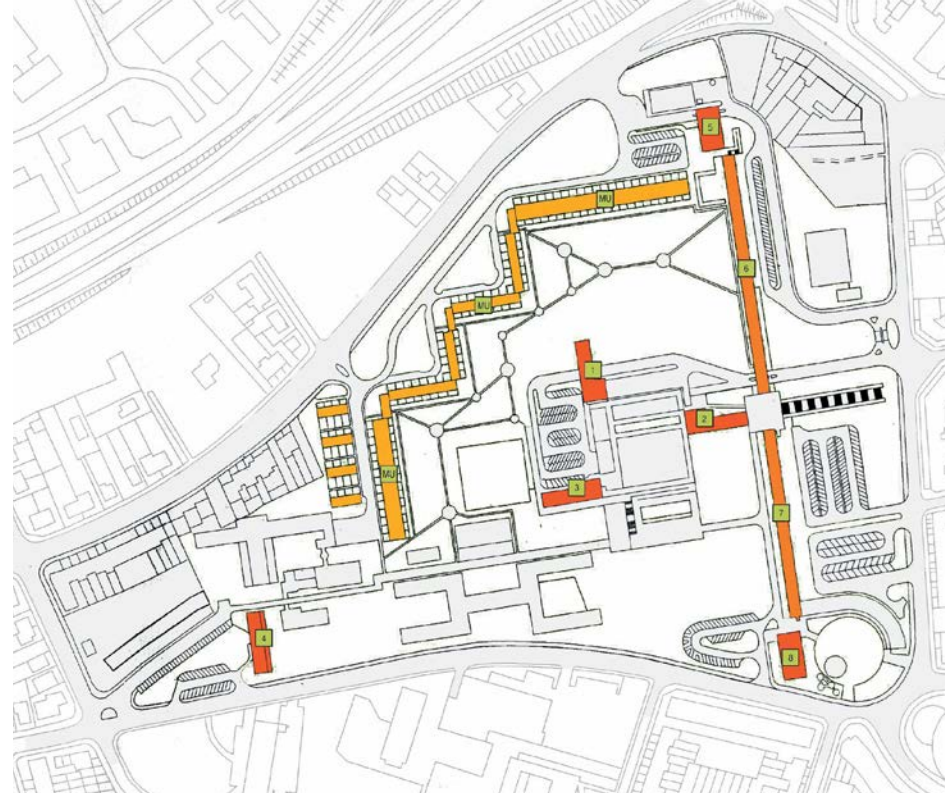


Fig 16. Plan des logements de la Cité en 1958.
(Source: Diagnostic équipe Archi + i et A33, 2006. Revu par E. Simorre, 2015.)

«La Cité se doit d'être, par sa monumentalité offensive extérieure et sa sérénité intérieure». Huit immeubles composés de 622 appartements et 86 maisons individuelles composent la Cité Modèle. Ils sont disposés de façon parallèle ou perpendiculaire de manière discontinue et forment des angles droits. On note la diversité des approches du aux différentes origines des concepteurs. On reconnaît les immeubles les plus modernistes à leur forte hauteur (16 étages) et leur conception sur pilotis. Les maisons individuelles avec leurs jardins privés sont l'héritage des Cités-jardins.

► b // Réseau viaire

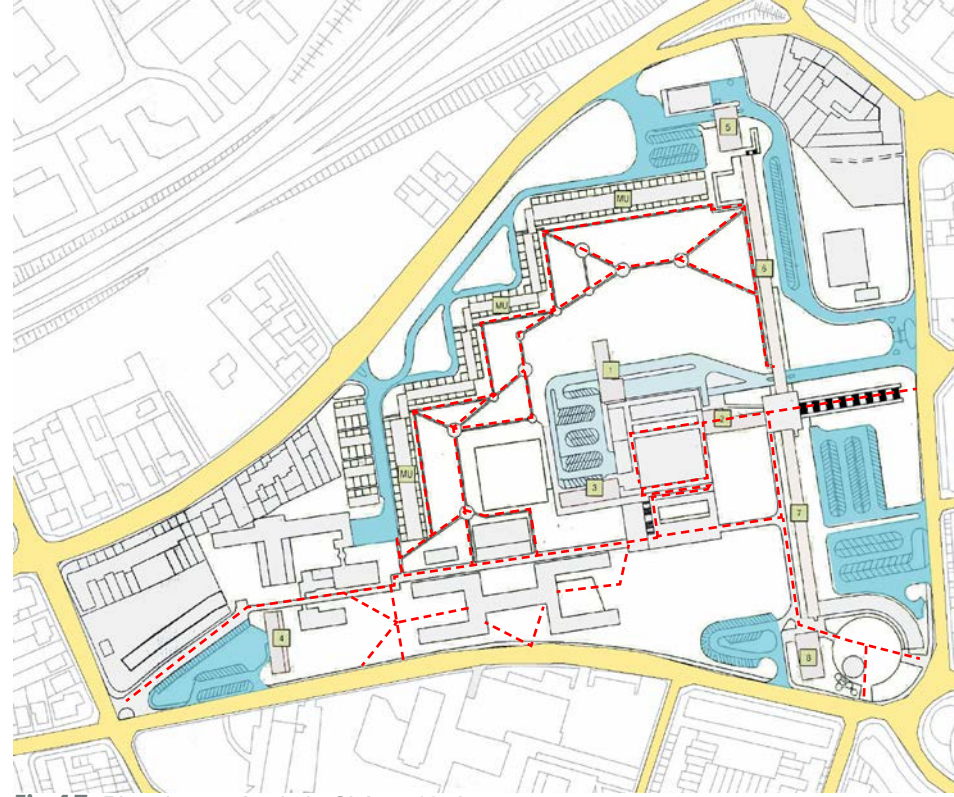


Fig 17. Plan des accès de la Cité en 1958.
(Source: Diagnostic équipe Archi + i et A33, 2006. Revu par E. Simorre, 2015.)

Une trame orthogonale est dessinée. Les bâtiments en premiers lieux sont dessinés de façon à marquer les angles et les accès viennent renforcer ces lignes fortes. Les accès principaux se trouvent en périphérie de la Cité Modèle et éloignés des bâtiments. Un parking souterrain et des parkings aériens périphériques sont prévus. Des chemins piétons sont dessinés indépendamment de la voirie. Une ligne de conduite couverte, permet aux piétons de circuler dans la Cité au sec. Des rampes piétonnes monumentales sont conçues pour pallier au dénivelé.

► c // Espaces libres

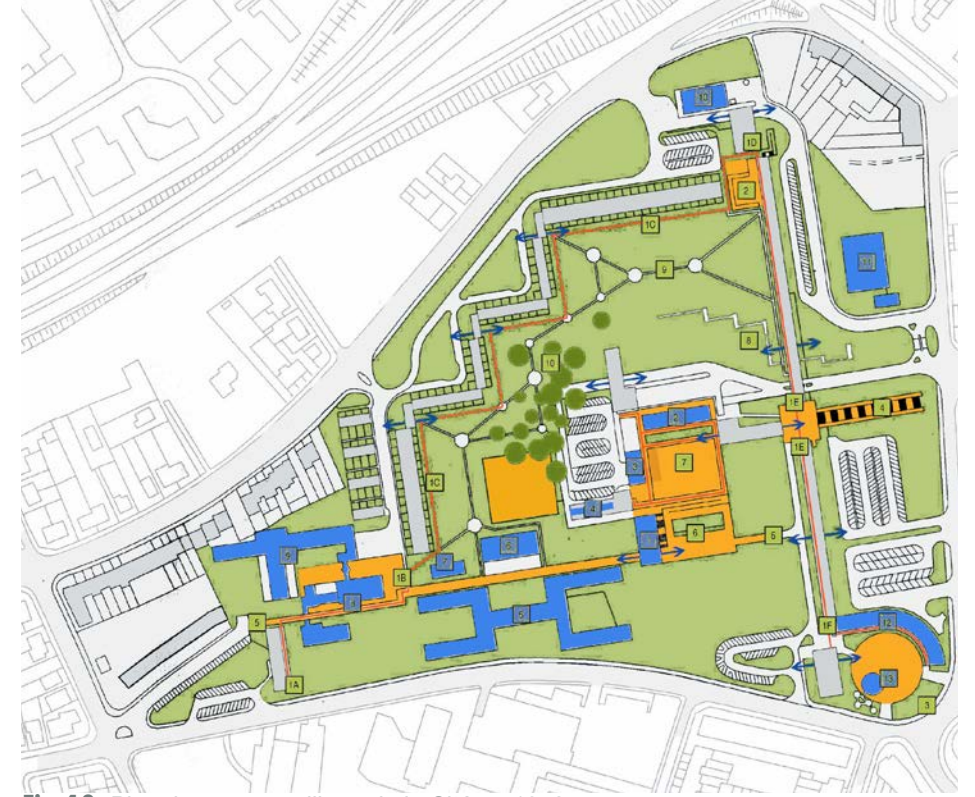


Fig 18. Plan des espaces libres de la Cité en 1958.
(Source: Diagnostic équipe Archi + i et A33, 2006. Revu par E. Simorre, 2015.)

Les espaces libres sont composés d'infrastructures collectives, de gazons et de bosquets. Trois places se distinguent : la place haute(7), la place basse(8) et son chemin couvert, et la place ronde(13). Une chapelle de style nouveau est pensée avec son école à l'ouest. Une école publique est prévue au sud. Une plaine de jeux est prévue au centre de la cité. Un axe culturel piétonnier est pensé au sud de la Cité et dessert le centre culturel, les écoles et les aires de sports, une œuvre d'art y est prévue. Si le plan n'est pas très explicite sur ces espaces libres, les croquis de Renaat Braem sont plus précis et le végétal et l'eau y sont fortement présents.



Fig 19. Vue des maisons individuelles au nord. Maquette de la Cité Modèle.
(Source: Photographie du Foyer Laekenois, 1958.)



Fig 20. Des accès automobiles en périphérie et piétons à l'intérieur de la Cité. Maquette de la Cité Modèle.
(Source: Photographie du Foyer Laekenois, 1958.)

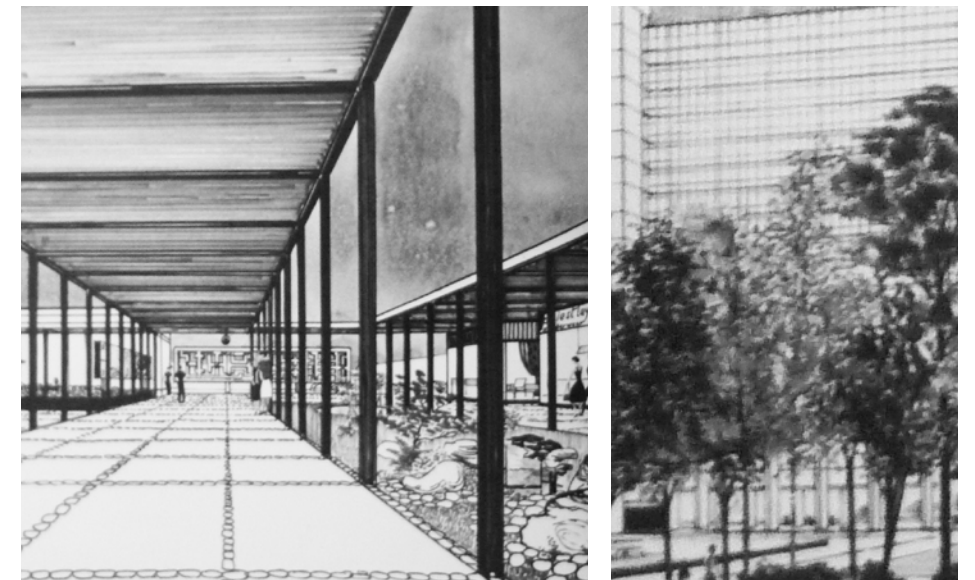


Fig 21. Passage couvert de la place haute et plantations en bosquets. Maquette de la Cité Modèle.
(Source: Photographie du Foyer Laekenois, 1958. Dessin de Renaat Braem, 1960.)

1.5 Après l'utopie, la dure réalité

Le passage de l'utopie architecturale et politique des grands ensembles à la réalité, s'avère être un échec.

Quand et pourquoi l'opinion publique est-elle passée d'une image d'une Cité innovante et synonyme d'ascension pour l'homme à celle de la déchéance et de la ségrégation sociale ?

1.5.1 Les premières critiques du « gigantisme excessif » des grands ensembles

Les grands ensembles sont bien perçus à leur création par ses habitants qui y voient modernisme et accès à un confort innovant pour l'époque. Mais dès 1960, ils sont très vite décriés par la presse, les politiques et les architectes eux-mêmes. Les critiques s'attachent à décrire les distorsions entre projets utopiques portés par les architectes et politiques et réalités habitantes désastreuses. Au sein même du corps architectural déjà en 1929, Victor Horta déclare : « le problème du sky-scraper se pose d'une manière dangereuse et pleine de surprises pour nos villes et pour nos monuments ». L'architecte Le Corbusier lui-même doute de l'avenir de ces œuvres architecturales : « Les vides immenses que je créais dans cette ville imaginaire, dominée par un ciel répandu partout, j'avais une grande angoisse qu'ils fussent morts, que l'ennui n'y régnât, que la panique ne saisisse ses habitants ».

Dès 1959 dans la revue L'Habitation no 72, les travaux de quatre experts dénoncent le mal des grands ensembles. Une série d'articles suivent ensuite le mouvement de critiques en voici des exemples évocateurs: Françoise Choay, « Cités-jardins ou cages à lapins ? », France observateur, juin 1959. Louis Caro, « La folie des grands ensembles », Sciences et Vie, septembre 1959. Les politiques commencent eux aussi à douter, et à critiquer ces formes urbaines, comme le ministre français de la Construction Pierre Sudreau évoque dès le mois d'août 1959 le « gigantisme excessif de certaines constructions » et les excès de la planification.

1.5.2 Une utopie trop coûteuse et déshumanisée

► L'absence d'espace public réel

Bien que les espaces verts assurent la promotion de ces grands projets que l'on vend souvent comme « Cité-parc », ils sont absents dans la réalité. Une partie des principes modernistes sont repris dans ces nouvelles formes urbaines, mais seule la structure du bâti y est respectée et par manque de financement « la verdure » et les infrastructures communes sont négligées, créant ainsi des lieux monofonctionnels et sans espace public réel. De plus, ces espaces ouverts essentiellement composés de gazons et d'arbres, nécessitent « un temps long, trente ans », pour parvenir à un développement suffisant apte à constituer l'espace.

► Morphologie du bâti, uniformité et monofonctionnalité

La morphologie du bâti développée en hauteur et de façon souvent identique, crée des lieux uniformes et monotones. Par leurs hauteurs, les tours de logements renforcent le sentiment d'une architecture déshumanisante.

► Une ségrégation de plus en plus forte

L'isolement géographique des grands ensembles est renforcé par l'absence de moyens de transports en communs réguliers. La structure autocentrée de ces grands projets accentue la ségrégation des populations qui y sont de plus en plus précaires. Les classes moyennes ayant fui dans des habitats pavillonnaires ou dans des logements anciens nouvellement réhabilités.

En 1973, Olivier Guichard, ministre français de l'Équipement du Logement et du Tourisme, signe l'interdiction de poursuivre la politique des grands ensembles. Il n'y aura pas de décision aussi drastique en Belgique, mais la construction de ce type ne se fera plus à partir des années 1980.

1.6 Cas de la Cité Modèle à Bruxelles : la réalité de la Cité

Le plan masse est approuvé le 18 août 1956 par la Société Nationale du Logement. Les travaux démarrent le 1^{er} septembre 1956 mais fin décembre 1956 le chantier s'arrête le ministre Leburton donne l'instruction formelle de bloquer tous les crédits à la Cité Modèle pour des raisons de difficultés financières du gouvernement. Il est envisagé d'en faire un parking à ciel ouvert pour l'Expo. Seule une maquette sera présentée à l'Expo 58. Elle a disparu mais de précieuses photographies ont été conservées. Elle faisait 20 mètres carrés. En 1960, la Cité Modèle effigie de l'urbanisme moderne en Belgique dans une publication apparaît comme une « catastrophe architecturale fascistoïde ».

a // Disposition et formes des logements

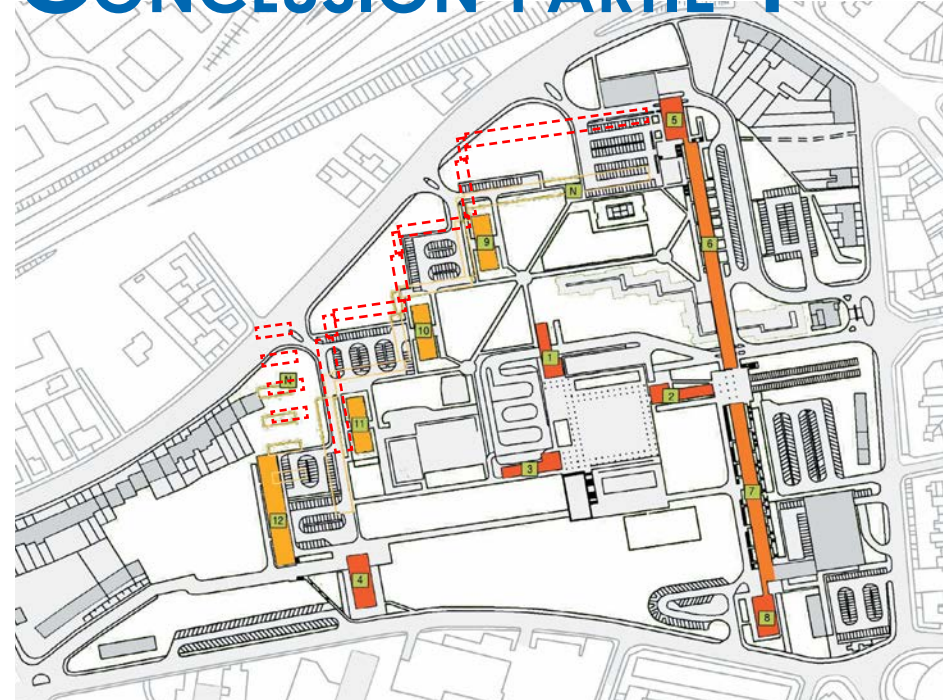


Fig 25. Plan des espaces libres de la Cité en 2000.
(Source: Diagnostic équipe Archi + i et A33, 2006. Revu par E. Simorre, 2015.)

Les logements furent les premiers à être construits. Avec leur pilotis pour libérer le sol, ils s'élèvent à plus de 50 m de haut et des longues barres de 300 m de long ferment la Cité. Les maisons unifamiliales prévues au nord de la Cité ne furent pas construites ceci renforça la ségrégation sociale dans la Cité. L'accent mis sur les logements renforce le caractère mono-fonctionnel de la Cité. Si les tous premiers bâtiments construits pour l'Expo 58 sont de très bonne qualité architecturale ceci s'avèrent moins vrai pour les constructions des années postérieures.

b // Réseau viaire



Fig 26. Plan des espaces libres de la Cité en 2000.
(Source: Diagnostic équipe Archi + i et A33, 2006. Revu par E. Simorre, 2015.)

La trame viaire resta fidèle au plan d'origine par son orthogonalité. Toutefois, les cheminements piétons y sont beaucoup moins présents, de nombreuses transitions manquent. Le parcours sous les galeries le long des immeubles fut en partie réalisé. La Cité reste non traversable pour les voitures. Malgré la construction d'un parking souterrain, la place pour la voiture en partie aérienne fut sur-dimensionnée et ceci au détriment des espaces piétonniers comme la place ronde qui fut transformée en parking.

c // Espaces libres



Fig 27. Plan des espaces libres de la Cité en 2000.
(Source: Diagnostic équipe Archi + i et A33, 2006. Revu par E. Simorre, 2015.)

Si la Cité apparaît aujourd'hui très verte, ce n'était pas le cas à ses tous débuts. Les finances ont permis de construire les bâtiments de logements mais les abords ont été très largement négligés. Les écoles et l'église ont finalement été construites en dehors du site permettant ainsi d'élargir la surface verte de la Cité. Ce sont les premiers habitants qui plantèrent avec la ville les tous premiers arbres (1970). De nombreuses infrastructures collectives ne furent également pas réalisées. La place haute n'accueillit ni restaurant ni café, ni de supermarché.



Fig 22. Photographie des tours 1 et 3 construites, la tour 3 en construction.
(Source: La technique des travaux n°9-10, 1966.)



Fig 23. Photographie de la Cité Modèle inachevée.
(Source: Foyer Laekenois. 1960.)



Fig 24. Photographie de la pente sud, dans la boue sans plantation.
(Source: Foyer Laekenois. 1960.)

Partie 2. Paysage des grands ensembles de l'Europe post-modernisme : d'un Modèle moderne à un autre ?

2.1 La société post-modernisme : entre crise économique et environnementale

De l'utopie à la réalité, les grands ensembles ont montré leurs limites.

Cinquante ans après leur construction : quels sont les nouveaux enjeux des logements sociaux? Dans quel contexte sociologique, économique, politique et idéologique les grands ensembles vont-il avoir un avenir ?

2.1.1 Crise économique et implication citoyenne

► Paupérisation de la population et manque de logements sociaux

La population urbaine ne cesse d'augmenter. La hausse du chômage en Europe et l'augmentation des prix des logements en ville entraînent une demande croissante de logements sociaux. La politique des grands ensembles a été coûteuse et les sociétés de logements ont été obligées de diminuer les loyers du fait de la paupérisation des ménages. Les organismes publics de logements sociaux sont endettés. Les logements construits dans les années cinquante sont en mauvais état. L'accent est mis sur les rénovations plutôt que sur de futures constructions.

Bruxelles-Capitale : Depuis 1999, on observe une moyenne de construction de seulement 19 logements par an. Quarante et un mille ménages sont actuellement sur liste d'attente pour pouvoir accéder à un logement social dans la Région de Bruxelles-Capitale. (Inter Environnement Bruxelles. 2014)

► Une population vieillissante et un taux de chômage élevé chez les jeunes

Les ménages s'étant installés dans les grands ensembles en 1950 sont alors principalement constitués de personnes âgées. Les immeubles n'étant pas ou peu adaptés aux besoins de cette population vieillissante, la mise aux normes est nécessaire. En ce qui concerne les jeunes habitants, leur taux de chômage est très élevé. De nouveaux besoins de structure d'accueil et des problèmes de délinquances apparaissent alors.

► Prise de conscience citoyenne

Bruxelles-Capitale : En 1969 se déroule «La Bataille de la Marolle ». Face aux nombreuses expropriations engendrées par le plan d'extension du palais de justice à Bruxelles, se crée les premiers comités de quartier. Cette même année en Belgique sont créés à la fois l'Atelier de recherche et d'actions urbaine (ARAU) et l'association des archives d'architectures modernes (AAM). Ces initiatives citoyennes marquent le début de l'implication des habitants dans le choix du développement de leur ville. Les hommes politiques et les professionnels doivent alors placer l'habitant au cœur de leurs réflexions.

2.1.2 Révolution numérique et essor de l'écologie

► La révolution numérique

Tout comme l'essor de l'industrie pour l'époque moderne, les nouvelles techniques informatiques vont bouleverser le monde et son fonctionnement. Si l'utilisation de la photographie aérienne comme outils de travail par les architectes modernistes était l'outil innovant, ce sont aujourd'hui les logiciels 3D qui ont pris le dessus.

► Choc pétrolier et prise de conscience environnementale

Le XXI^{ème} siècle est le siècle de la prise de conscience environnementale. L'impact de l'homme sur son environnement est reconnu être à l'origine de nombreux dérèglements climatiques. En 1986, la notion de développement durable, alliant les aspects sociaux, économiques et environnementaux, est développée par Mme Brundtland, Présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

« L'habitat social est au cœur des problématiques de développement durable car il est à la croisée de l'équité sociale, de la préservation de l'environnement et de l'efficacité économique dans un souci de concertation avec les locataires. » (Le mouvement HLM de France, 2015)

Les grands ensembles ont alors 50 ans, ils ne répondent plus aux nouvelles normes énergétiques. Leurs grandes surfaces vertes s'avèrent être de véritables poumons pour les villes de plus en plus denses et polluées.

2.1.3 Politiques du logement social au cœur d'une politique des villes

S'il existe une politique du logement social post-moderniste, elle est désormais intégrée de façon plus globale aux différentes politiques des villes. Il est donc important de rappeler les principaux axes des politiques globales des villes.

► La rénovation urbaine

La période moderniste est une période intense de construction de logements sociaux en Europe. Les années 1970 sont quant à elle peu productrices de nouveaux logements sociaux mais elles vont concentrer leurs efforts sur les rénovations urbaines.

Bruxelles-Capitale : En 1984, la Société Nationale du Logement se divise en trois entités donnant naissance à l'actuelle SLRB, la société Régionale Bruxelloise du Logement. Cette dernière met en place ses premiers dispositifs de rénovation du logement tel que la politique des « immeubles isolés ».

La Région de Bruxelles-Capitale est née en 1989. Cette nouvelle Région hérite du secteur de la planification urbaine. L'urbanisme dans cette Région s'organise autour de nombreuses réglementations dont fait partie le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS). Rédigé en 2001, il définit 14 zones leviers et 14 zones d'intérêt régional (ZIR). (Fig. 28)

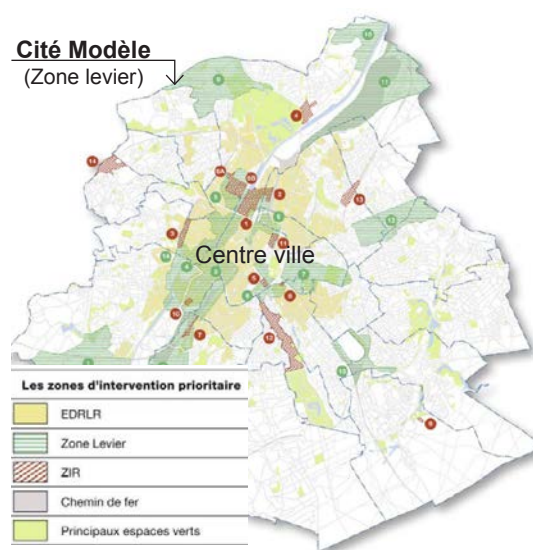


Fig 28. Carte des zones leviers de Bruxelles-Capitale.
(Source: PRAS. 2001.)

Au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, le service public Bruxelles Développement Urbain, comprend la Direction de la Rénovation Urbaine. Une des actions majeures de cette direction, est la mise en place de contrats de quartiers durables. Ces contrats permettent les interventions sur le cadre bâti (espaces publics et logements) mais également des actions socio-économiques et environnementales. Ils mettent l'accent sur la revitalisation urbaine.

La Région Bruxelles-Capitale et plus largement la Belgique, a fortement investi dans la rénovation urbaine sans lancer de réelle politique de construction de logements sociaux. En effet, bien qu'elle ait lancé en 2003 un plan de logement comprenant la création de 5000 logements en 5 ans, la part de logements sociaux en 2014, est de seulement 7% par rapport au parc immobilier global en Belgique. En France elle représente 19% du parc. (Asbl Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, 2006)

► Politique environnementale

Après le sommet de la terre établi en 1992 à Rio de Janeiro, 178 états s'engagent pour mettre en place des politiques urbaines durables. En 1994, se tient dans la ville danoise d'Aalborg la conférence européenne sur les villes durables. Les participants à cette conférence vont alors signer la Charte d'Aalborg en opposition à la Charte d'Athènes. Elle a pour principaux axes : la mixité des fonctions urbaines et la densification des villes.

Bruxelles-Capitale : En 1973, le Parlement belge a repris la loi-cadre sur la conservation de la nature. Mais en 1980, le secteur de l'environnement est transmis aux Régions. En 1989, la Région de Bruxelles-Capitale crée l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE). En 2000, l'état Belge initie le programme pour le Plan de Développement Durable, les contrats de quartiers deviennent eux aussi durables.

► Dure reconnaissance d'un patrimoine du XX^{ème} siècle

Les grandes villes européennes dans les années 1960 prennent conscience de l'urgence de mettre en place une politique de protection du patrimoine urbain en parallèle d'une réelle politique des villes.

Bruxelles-Capitale : En Belgique, c'est surtout la construction massive de bureaux administratifs en hauteur en plein cœur de la ville et au détriment de l'habitat qui fait s'élever les voix. Les nombreuses destructions engendrées dans le centre de Bruxelles de 1960 à 1970 sont à l'origine du terme urbanistique «Bruxellisation». En 1993, la Belgique crée une ordonnance relative à la conservation du patrimoine.

Il est alors important de noter que la politique du patrimoine s'est développée en réaction à l'architecture moderniste, qui est alors considérée comme destructrice de la ville historique. Il faut attendre le milieu des années 1990 pour que le patrimoine du XX^{ème} siècle soit officiellement reconnu comme un domaine d'intérêt par l'UNESCO.

2.2 L'essor des théories du projet urbain et de la ville durable

« Avec les mutations socio-économiques et technologiques de ces dernières décennies, la ville de l'ère industrielle a été totalement dépassée, dans sa forme comme dans son fonctionnement. »

(Levy A. 2007)

Quels sont les modèles urbains idéaux des villes d'aujourd'hui ? Quels en sont les acteurs ?

Contenu de la diversité des acteurs et des discours établis actuellement sur l'urbanisme du XXI^{ème} siècle, toutes les théories ne peuvent pas être ici décrites. Une sélection des discours les plus influents et représentatifs de la pensée post-moderniste a été effectué.

2.2.1 L'organisation complexe du projet urbain

Si l'architecte était l'acteur principal de la ville moderne, les acteurs de l'urbain actuels sont multiples : hommes politiques, professionnels et citoyens. Le projet urbain est local, individualisé, particulier à des groupes, et démocratique. On passe alors de l'urbanisme au projet urbain qui s'inscrit dans le temps et l'espace à une échelle globale. (Levy A. 2007)

La figure 29, présente le processus complexe de production du projet de paysage.

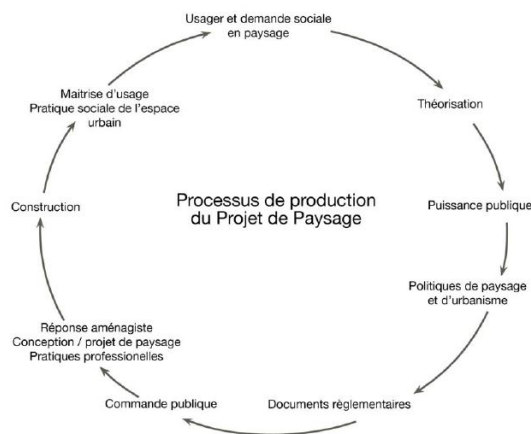


Fig 29. Processus de production du projet de paysage. (Source: Leger-Smith. 2014.)

Les projets s'appuient désormais sur la perception et les pratiques habitantes via la mise en place de différents niveaux de communication: l'information, la consultation, la concertation, et la participation.

La complexité du projet urbain se traduit autant par sa multitude d'acteurs que par ses nombreuses théories et pensées qui en découlent : ville écologique, ville compacte, ville durable sont les modèles urbains qui nourrissent l'imaginaire actuel sur la ville de demain. (Charmes et Souami. 2009). En voici brièvement trois exemples majeurs.

2.2.2 The New Urbanism

Dans les années 1980, en Europe et aux Etats-Unis se développe une nouvelle théorie architecturale et urbaine : « The New Urbanism ». Par opposition au Modèle moderne de Le Corbusier les principes de ce nouveau Modèle sont publiés en 1996 dans une Charte de « Congress for a New Urbanism ». Contrairement à la charte d'Athènes, ce mouvement n'a pas réellement de chef de fil. Il est composé de citoyens, décideurs du secteur public et privé, d'acteurs sociaux et de membres de diverses professions libérales. A l'instar de « la ville chaos » de Le Corbusier, cette charte critique l'étalement urbain et la ville moderne. Les deux principaux axes de la charte sont : la mixité fonctionnelle et sociale et la préservation des espaces naturels.

2.2.3 La nouvelle charte d'Athènes de 2003

En Europe, la nouvelle charte d'Athènes, écrite en 2003 par le Conseil Européen des Urbanistes (CEU), est une pensée urbaine majeure du moment. Le CEU est fondé en 1985 et rassemble 26 associations et instituts nationaux d'urbanistes de 27 pays européens.

Le concept fondateur de cette charte est : la Ville en Réseau. Elle s'articule autour de 10 axes : la ville pour tous, la ville participative, la ville comme havre, la ville saine, la ville productive, la ville innovatrice, la ville des mouvements et accès rationaux, la ville environnementale, la ville culture, la ville continuité de caractère.

2.2.4 Les paysagistes et le projet de paysage

► La nouvelle profession de paysagiste

Dans les années 1970 en Europe, la profession de paysagiste se détache du milieu architectural par la création d'école de paysage. En France, en 1976, la création de L'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (ENSP) assure la formation de paysagiste DPLG (diplômé par le gouvernement).

La Belgique : Dès 1954, l'école d'architecture propose un graduat en architecture des jardins et du paysage. En 1999, un nouveau diplôme de «Licence en Architecture du Paysage» de 5 ans a vu le jour en communauté francophone par les efforts conjugués de la Haute Ecole Charlemagne, la faculté agronomique de Gembloux et l'école d'Architecture de La Cambre.

En 2000, la convention européenne du paysage est adoptée par 29 états membres. Ils signent ainsi la reconnaissance officielle des paysagistes et de la protection des paysages. La convention définit le paysage comme : une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations

L'intervention des paysagistes se caractérise par le changement d'échelle de projet, l'observation du site, le dépassement des limites, l'interprétation du programme, la soumission aux forces du milieu vivant, la maîtrise du substrat et le modelage du sol et ceci afin de mieux accueillir l'activité humaine. (Blanchon-Caillot B. 2007)

► Le projet de paysage

Le projet de paysage porte attention aux dimensions écologique, culturelles et esthétiques du cadre de vie, ainsi qu'à un ancrage dans la durée des liens noués entre sociétés et territoires. (Revue *Projet de Paysage*, 2014) Malgré l'émergence de cette notion de projet de paysage le discours des paysagistes reste flou et peu d'écrits retranscrivent cette pensée. On peut citer le mouvement de Landscape Urbanism d'origine américaine.

En France et en Belgique, le discours des paysagistes n'est pas unique. Les discours paysagistes sont l'œuvre de paysagiste-concepteur isolés, mettant en avant essentiellement le travail ou l'œuvre d'un paysagiste. On peut notamment citer les paysagistes français Michel Desvigne, Gilles Clément ou en Belgique le paysagiste René Pechère. (Leger-Smith F, 2014)

On constate bien qu'une multitude de discours se dégagent de la période post-moderniste. Les hommes politiques, urbanistes, architectes, paysagistes... et même citoyens s'emparent de la question de la ville du XXI^{ème} siècle. Toutes ces théories s'accordent à critiquer le fonctionnalisme du modernisme et prônent la mixité des fonctions et la mise en place d'une ville plus durable dans sa dimension économique, sociale et environnementale. La réhabilitation des grands ensembles s'inscrit dans la lignée du renouvellement urbain proposé par les urbanistes et politiques actuels. Ce concept opérationnel, se situe au sein d'une politique plus globale de la ville durable. Mais il est important de souligner qu'« il n'y a actuellement pas de modèle de ville durable mais de nombreuses initiatives, qui reposent sur des spécificités locales et des caractéristiques intrinsèques à certaines sociétés » (Cécile Fries-Paiola et Axelle De Gasperin, 2012)

2.3 La réhabilitation des grands ensembles : de l'espace libre à l'espace public

Contrairement à la période moderniste, de nombreux acteurs définissent le paysage des grands ensembles. Il est donc important d'avoir une vision transdisciplinaire sur ce sujet en effectuant un zoom sur la part accordée au paysage dans ces nombreux discours. Pour analyser le paysage des grands ensembles actuels on s'appuiera sur l'analyse des discours cités précédemment mais également sur les pratiques des professionnels actuels.

Quelle place est réellement accordée au paysage dans les aménagements de réhabilitation des grands ensembles ? Comment le paysage y est-il défini ? Quel est son rôle et quelle forme prend-il dans l'espace ?

2.3.1 Un nouvel urbanisme, un nouveau vocabulaire

Le peu de réflexions menées sur les espaces libres des grands ensembles d'origine les a finalement réduits au simple usage du déplacement. Aujourd'hui, l'espace libre est devenu **espace public**.

On distingue l'espace public en tant que **lieu**, de l'espace public en tant que **réseau**. (Bonanomi L. 1996)

Dans la nouvelle charte de l'urbanisme par exemple, les espaces entre les bâtiments sont décrits comme **urbains**, **publics** et correspondent plus concrètement aux **parcs**, à la **rue**, aux **places**, aux **squares**, aux **terrains de football**, aux **jardins communautaires**, aux **bacs à sable** et aux **jardins de pied d'immeuble**. La **nature**, l'**environnement** et le **paysage** y sont également mentionnés pour les décrire. L'espace public en tant que réseau y est décrit avec les termes suivants : **corridor**, **voies paysagées**, **coulée verte**.

Rénovation, **revitalisation**, **réhabilitation**, **requalification** sont autant de termes repris par les professionnels de l'urbain pour qualifier les opérations de renouvellement des grands ensembles. Ces termes soulèvent le besoin de changements d'images des grands ensembles qui passe alors par l'aménagement.

2.3.2 Rôle des espaces publics

Conçu dans le temps et dans l'espace, les espaces devenus publics ne sont plus uniquement fonctionnels et hygiéniques. Même si ces notions restent encore présentes dans les discours actuels, elles sont complétées de nouvelles approches. Dans une publication coéditée par Val'hor et « Plantes et Cités » dans le cadre de la démarche européenne pour une « Cité verte » sont décrits les rôles du végétal. Ces réflexions sur l'utilisation du végétal se recoupent aisément avec les réflexions menées sur l'espace public. Ainsi on distingue: (Val'Hor, Plantes et Cités, 2014 : Les bienfaits du végétal en ville)

- **Les bienfaits pour l'homme**
la santé et le bien être
le lien social et l'identité

- **Les bienfaits pour les équilibres naturels**
la biodiversité
la régulation thermique
la qualité de l'air
l'écoulement des eaux et la protection des sols

- **Les bienfaits pour l'économie à travers**
la valorisation du bâti
la valorisation des déchets végétaux
l'agriculture urbaine
l'attractivité du territoire

2.3.3 Des Cités connectées avec une mixité de logements et d'espaces publics

La charte d'Athènes proposait d'orienter des espaces collectifs autour du logis. Actuellement, la réhabilitation de ces espaces intègrent trois échelles de travail (ville, quartier, immeubles) et n'est plus uniquement fixée sur la cellule d'habitation mais s'ouvre au monde qui l'entoure. L'intégration de la participation habitante rend chaque projet unique. Cependant on retrouve quelques grandes réflexions communes dans les différents projets de réhabilitation des grands ensembles actuels.

► **A l'échelle de la ville** (Fig. 30)

- Élargir le périmètre d'étude à la ville
- Créer des interfaces avec les autres quartiers
- Retisser les liens par la continuité urbaine
- Adapter l'offre de transport en commun

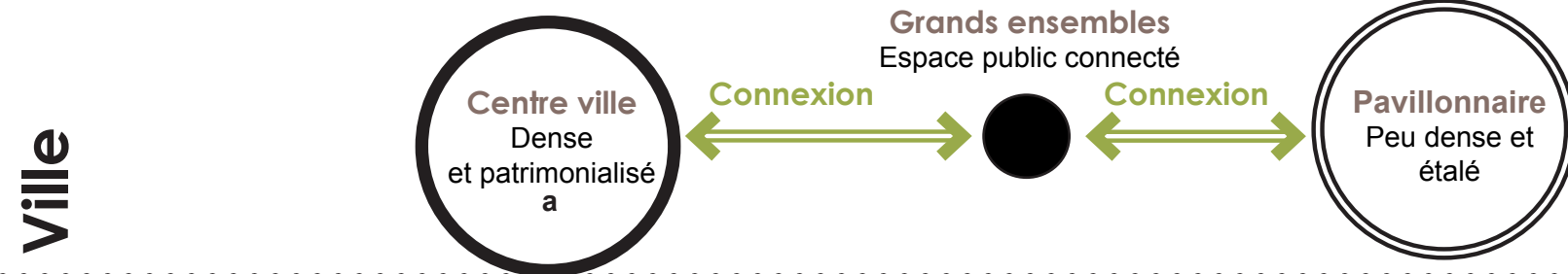


Fig 30. Schéma d'intégration des grands ensembles à une échelle plus globale. (Source: E. Simorre. 2015.)

► **A l'échelle des grands ensembles** (Fig. 31 et 32)

- Recréer un maillage et compléter la trame viaire
- Hiérarchiser et affecter les espaces en fonction de leurs usages (diversification et mixité)
- Conforter les centres en créant des points forts
- Requalifier l'espace pour trouver une identité de quartier



Fig 31. Schéma de densification du maillage des grands ensembles. (Source: Faure A, Entre les tours et les barres. 1996)

► **A l'échelle de l'immeuble** (Fig. 31)

- Recréer la relation entre bâti et espace public en référence au principe de la rue
- Permettre l'appropriation des espaces (jardins partagés)
- Organiser les transitions publiques-privées: traitements des abords des constructions des pieds d'immeubles
- Rendre l'usage lisible et mettre en sécurité



Fig 32. Coupe schématique d'intégration des grands ensembles à une échelle plus globale. (Source: E. Simorre. 2015)

- a : mixité des logements
- b : renforcement de la trame viaire
- c : espaces publics divers
- d : espaces semi-privés
- e : espaces de transition

2.4 Cas de la Cité Modèle à Bruxelles : la revitalisation

2.4.1 Une politique de revitalisation urbaine durable

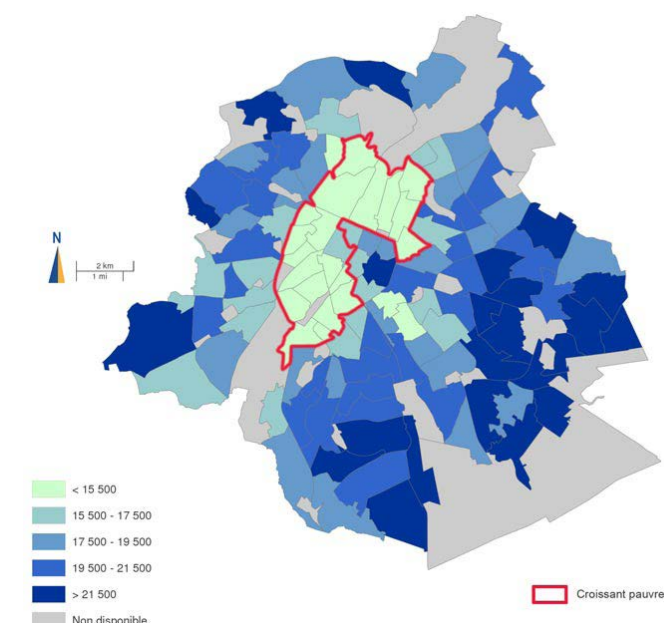


Fig 34. Carte de répartition des salaires par habitant dans la Région de Bruxelles-Capitale.
(Source: IBSA, Statistics Belgium. 2015)

Un des axes majeurs de la toute nouvelle Région bruxelloise des années 1990, fut la revitalisation urbaine. Le terme «revitalisé» est préféré à celui de rénovation qui est associé aux nombreuses destructions du patrimoine pour la construction de bureaux à Bruxelles.

En 2013, la Région de Bruxelles-Capitale est restée la troisième plus riche d'Europe avec un produit intérieur brut par habitant représentant 207% de la moyenne des Régions des 28 pays de l'Union. Or les revenus par habitant dans cette Région sont les plus faibles de Belgique et plus particulièrement dans le centre de Bruxelles (Fig.34). C'est dans ce cadre que fut créée l'accord de coopération Beliris, entre l'Etat fédérale et la Région de Bruxelles-Capitale, qui a pour but de réinjecter de l'argent fédéral afin d'améliorer le cadre de vie de la Région Bruxelles-Capitale.

Le 101%, initiative de la Société de logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), propose des financement pour intégrer l'art urbain dans les logements sociaux.

Ces deux sources de financements ont permis au Foyer Laekenois de financer son projet désiré depuis quelques années de revitalisation de la Cité Modèle. Le Foyer Laekenois, rappelons le, est une Société immobilière de service public (SISP) agréée et contrôlée par la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). Elle a hérité de la Cité Modèle après l'Expo 58.

Le site, qui se trouvait isolé en pleine campagne à sa construction, a vu son contexte géographique fortement évoluer. Entourée à l'est par le plateau du Heysel, la cité est cernée par des logements résidentiels au sud et à l'ouest. Au nord elle est toujours longée par le Ring. Elle est désormais reliée au centre en 25 minutes par le métro 6. L'arrêt Roi Baudouin qui se trouve à l'entrée de la cité fut tardivement construit en 1998, limitant ainsi le phénomène de ségrégation.

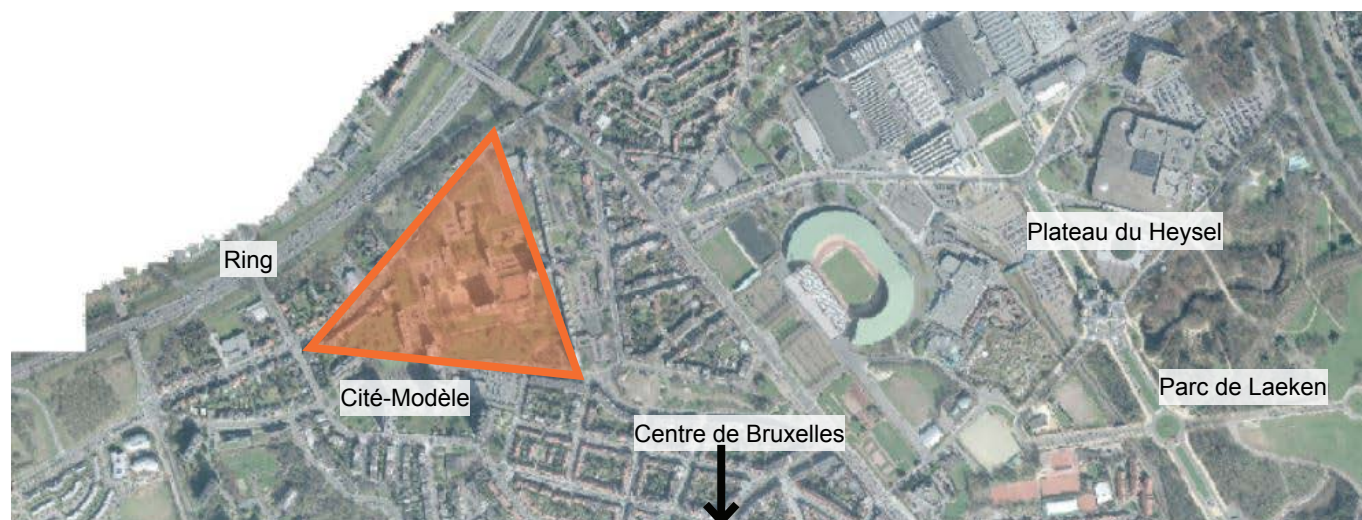


Fig 33. Orthophotoplan du nord-ouest de Bruxelles.
(Source: BruGIS, 2004.)

2.4.2 Des acteurs à l'image de la Belgique

► Le lancement d'appel d'offre

Un appel d'offres dans le cadre de la procédure de marché public est lancé en 2004 par le Foyer Laekenois sous la tutelle de la SLRB. Le titre de l'appel d'offres est : «Rénovation/Réhabilitation de 1029 logements sociaux - Cité Modèle - Immeuble 1 à 12». Une réalisation est prévue sur plus de 12 ans. Le maître de l'ouvrage indique dans cet appel d'offres qu'il cherche à préserver la continuité du concept architectural originel : maintenir intact l'expressivité des immeubles tout en leur offrant une cure de rajeunissement technique.

L'appel d'offres précise que la maîtrise de l'ouvrage souhaite reformer un collège d'architectes apte à assurer la pluralité qui a existé parmi les auteurs de projet initiaux. La maîtrise de l'ouvrage souhaite retrouver l'exemplarité de la Cité Modèle après cette rénovation.

La maîtrise de l'ouvrage souhaite designer une équipe pluridisciplinaire comprenant architectes, ingénieurs en stabilité et en techniques spéciales. Aucune ligne ne fait mention d'un paysagiste. L'offre de service doit être introduite par un groupement de 3 architectes concepteurs n'ayant jamais appartenu au même bureau. Au moins un des trois architectes doit, au moment de l'introduction de l'offre, avoir moins de 45 ans. Les architectes doivent être capable d'utiliser les deux langues de la Capitale : le français et le néerlandais.

Les objectifs sont les suivants :

- préserver l'unité générale des lieux et voire de la renforcer
- il faut maintenir plus de 1000 logements de tous types
- la conception et les matériaux doivent apporter une plus-value qualitative et esthétique à l'ensemble, plus-value susceptible de générer une réappropriation positive des lieux par les locataires

L'article 7.1 de l'appel d'offres, relatif à la participation des habitants, précise qu'il sera nécessaire de mettre en place des «prestations en vue d'informer, voir de solliciter l'avis des habitants.»

Parallèlement à cet appel d'offres uniquement adressé aux architectes, un projet est lancé dans le cadre du 101% de la SLRB. Pour effectuer une œuvre devant le centre culturel de la Cité afin de marquer son identité et d'ouvrir le site sur l'extérieur.

► Une maîtrise d'œuvre multiculturels aux influences architecturales diverses

Le collège d'architectes est d'abord formé d'architectes et d'ingénieurs. Le bureau d'architecture Archi+i mène l'équipe avec les bureaux : A33, Jan Maenhout et l'architecte hollandais Wessel de Jonge.

Parallèlement à cette offre, Gilles Clément et le bureau en paysage Bruxellois JNC International ont remporté le projet du 101 %. Ils ont proposé en tant qu'œuvre la mise en place d'un jardin dans la Cité. Leur approche ayant été plus que convaincante, ils rejoignirent, par la suite, le groupe d'architectes pour mettre en place la rénovation de la Cité dans son ensemble, les abords compris.



Fig 35. L'équipe sélectionnée à l'issue du concours posant devant la nouvelle maquette.
(Source: Foyer Laekenois.)

2.4.3 Une nouvelle méthode pour un programme inscrit dans le temps

► Etablissement d'un diagnostic

L'équipe d'architectes propose d'élaborer dans un premier temps un diagnostic s'organisant autour des trois axes suivants :

- une analyse historique du site et de ses évolutions
- une analyse du contexte social
- une analyse urbaine de la Cité et sa périphérie

► Élaboration d'un master plan

De ce diagnostic découle une intention de projet (Fig. 37) puis un master plan. Il garantit une vision d'ensemble sur le long terme. Il est un outil considéré comme modulable et évolutif en fonction du contexte. C'est dans ce cadre que le Foyer Laekenois a décidé de construire une maquette de la Cité. Cette maquette est composée comme un puzzle dont les pièces peuvent être modifiées. (Fig. 36)



Fig 36. Photographie de la maquette de la nouvelle Cité Modèle.
(Source: E. Simorre. 2015)

Le master plan (Fig. 39) est organisé en quatre grandes parties :

I : Les 8 premiers bâtiments : « Core » = cœur ou noyau en anglais

Objectifs: Conservation du concept architecturale d'origine Identité de la Cité

II : Immeubles 9 à 12 = Ring = Anneau en anglais

Objectifs: Rénovation en profondeur et agrandissement des logements

III : Équipements communs = « Inbetweens » (entre les deux en anglais)

Objectifs: Amélioration de la perception de la structure de la Cité. Renforcement des liens avec les quartiers environnants. Trois lieux retravaillés : angle de l'avenue des citronniers et du square Jean Palfyn, accès à la station de métro au pied de la rampe des citronniers et le pourtour de la place haute au centre du site.

IV : Le projet paysager = carpet en anglais = tapis

Objectifs: Revaloriser le parc, clarifier les usages potentiels des différentes zones et uniformiser les matériaux, réaliser un parcours avec une trame orthogonale. Cette trame évoluera par la suite avec le projet paysager élaboré par Gilles Clément qui privilégie les chemins naturels sinueux.

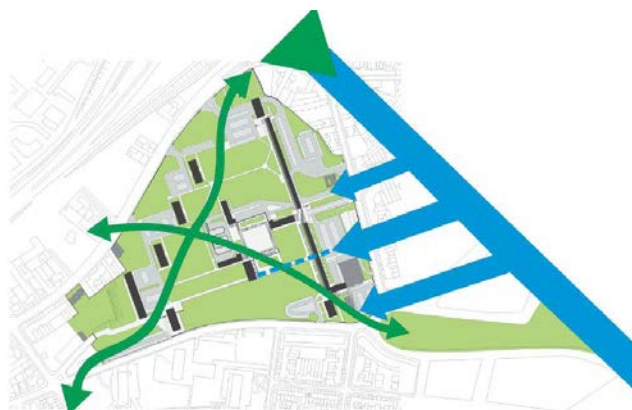


Fig 37. Schéma d'intentions de projet pour le réaménagement de la Cité.
(Source: Archi+i et A33, Master plan 2008.)

Bien que la demande d'aménagement général fasse suite à une réalisation localisée (l'escalier jardin), l'ensemble répond à une conception et à un parti pris unique . (Gilles Clément, 2008)

Le projet de réaménagements paysagers de la Cité, repose sur la succession de jardins créant une nouvelle identité à la Cité : l'escalier jardin, le jardin d'hiver, le jardin d'eau, le jardin des 5 sens et le jardin partagé.

L'ensemble est conçu dans la lignée de la philosophie du paysagiste Gilles Clément du jardin en mouvement : fondé sur le principe du mouvement des espèces, dont l'homme fait partie intégrante, générateur d'échanges socio-environnementaux, propices à un accroissement de la diversité et générateur pour les usagers de lien avec leur quartier. (JNC, 2008).

L'escalier jardin (Fig. 38) donne le ton d'un aménagement global où l'occupation de l'espace , au titre du jardin , s'organise avec les dessertes obligatoires vers les bâtiments. Il ne s'agit donc plus d'espace vert ou de décor mais de jardin ou d'espace partagé. (JNC. 2008)

► Objectifs des aménagements paysagers décrit par JNC et Gilles Clément

• Urbanistiques et paysagers

Par l'intégration dans son contexte urbain et l'ouverture de la Cité sur l'extérieur.

Moyens utilisés: Création d'espaces ouverts qualifiés de portes et de vitrine de la Cité : l'escalier jardin et le jardin d'eau. Amélioration des liaisons piétonnes, le réseau moderne orthogonal est complété par des cheminements plus aléatoires.

• Social

Les abords doivent être moteur de liens sociaux et représenter le prolongement du logis : lieux de rencontres, d'échanges, d'expression, de sport...

Moyens utilisés: Mise en place de mobiliers de qualité et diversité de l'offre : pergolas, bancs, terrains de sport...

• Environnemental

L'approche est ouvertement écologique, les plantes ne valent pas uniquement pour leur apparence, mais pour leur rôle dans la biodiversité. Il s'agit de prévoir un projet d'aménagement capable de garantir une réelle biodiversité avec une économie optimum de moyens.(JNC, 2008). Un des objectifs de cet axe, est la sensibilisation du public à la biodiversité.

Moyens utilisés: Utilisation d'une palette végétale indigène et mise en place d'une gestion différenciée.

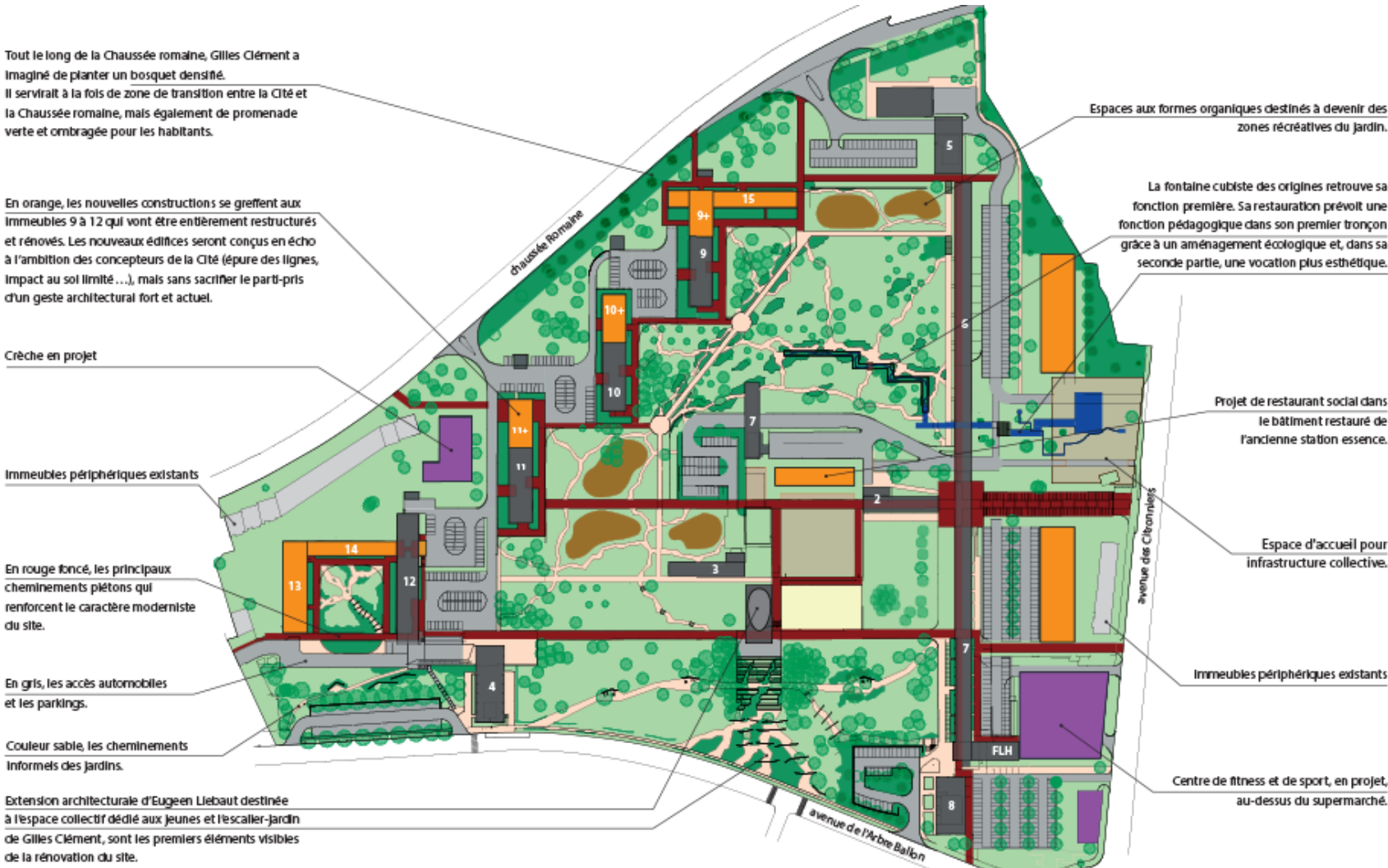


Fig 39. Master plan de la nouvelle Cité Modèle.
(Source: Archi+i et A33. 2006)

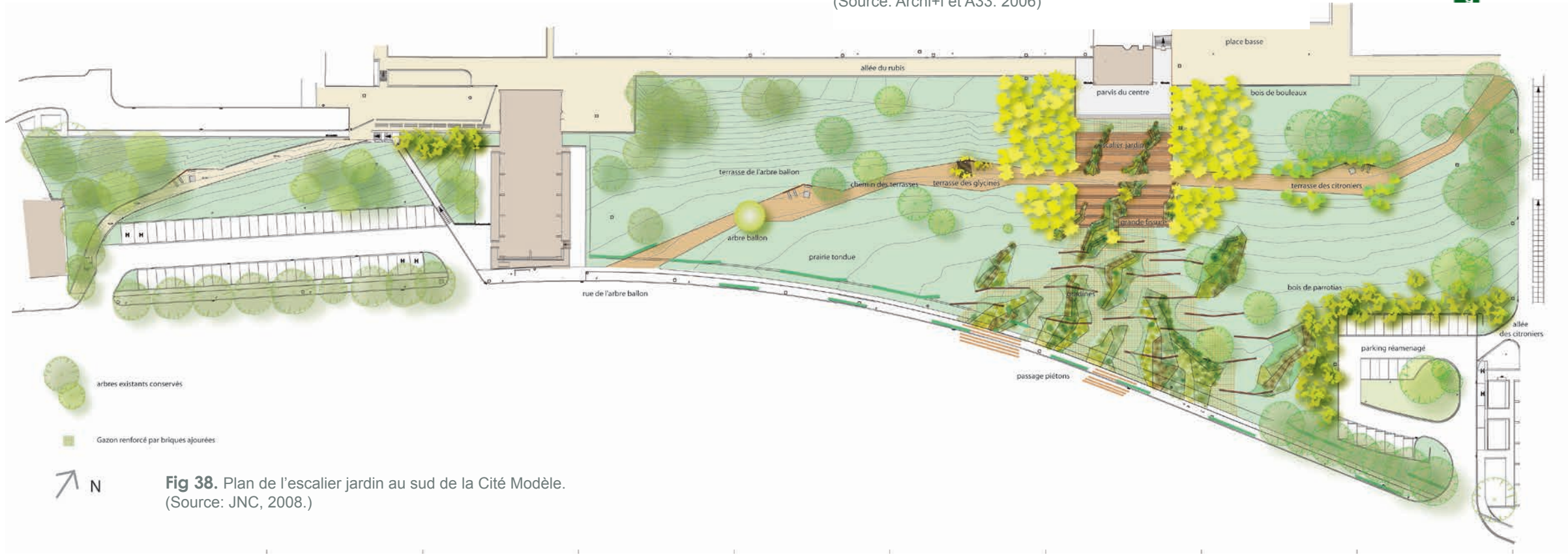


Fig 38. Plan de l'escalier jardin au sud de la Cité Modèle.
(Source: JNC, 2008.)



Fig 40. Frise de synthèse de l'histoire des grands ensembles en France et en Belgique.
(Source: E. Simorre. 2015)

Partie 3. La Cité Modèle de 1958 à 2015: des théories urbaines aux pratiques habitantes.

De la ville fonctionnelle à la ville durable, les grands ensembles sont le support expérimental des différents acteurs de la ville. Leurs caractères semi-public et leur isolement géographique, leur permettent en effet d'être une vitrine de ce qu'un pays peut faire de mieux en matière de logement social. La Cité Modèle, à Bruxelles, en est un exemple parfait.

L'urbain, dans sa forme et sa composition est un sujet de débat permanent. Mais il semble important, à l'heure où l'habitant est censé être au cœur du projet pour une ville plus durable, de mettre en parallèle ces discours avec les pratiques habitantes.

3.1 Objectifs et domaines d'études

3.1.1 Objectifs

L'objectif de l'étude, est de comparer des théories politiques et professionnelles réalisées sur le paysage des grands ensembles avec les pratiques habitantes (Fig. 40). Le travail consiste alors à mesurer ces écarts et à les définir pour, au final, mieux saisir la complexité du paysage des grands ensembles.

Le choix s'est porté sur la Cité Modèle à Bruxelles comme support d'étude. C'est en effet, un projet considéré comme « Modèle » et donc représentatif du paysage des grands ensembles en Belgique. De plus, le Foyer Laekenois possède de nombreuses données sur ce site (photographie, maquette, statistiques...). On s'attache alors à comparer les deux périodes charnières de la Cité Modèle : sa création en 1958 et sa réhabilitation de 2006 à 2015 et leur rapport aux pratiques habitantes.

3.1.2 Hypothèse

On pose l'hypothèse qu'il pourrait exister un hiatus entre les visions des politiques et professionnels de l'urbain et celles des habitants. On souligne également qu'il existe une interdépendance entre ces trois entités.

3.1.3 Méthode

Dans cette analyse, on différencie les discours théoriques, des projets d'aménagements proposés, des réalités habitantes entre 1958 et 2006-2015.

Au regard du paysage des grands ensembles, on distingue :

- Premièrement, les différences et les similitudes des deux discours théoriques et des méthodes de conception.
- Deuxièmement, les différences et les similitudes des deux projets dans leurs propositions d'aménagement et dans leurs représentations graphiques.
- Troisièmement, les différences et les similitudes entre les concepts des projets illustrant les théories et les pratiques habitantes.

Les données collectées pour effectuer cette analyse, sont de différentes natures. Une analyse documentaire (statistiques, maquette, plan...), une approche d'observation de terrain, et enfin un travail par entretiens semi-directifs. On distingue les entretiens effectués auprès de professionnels de ceux effectués auprès d'habitants de la Cité.

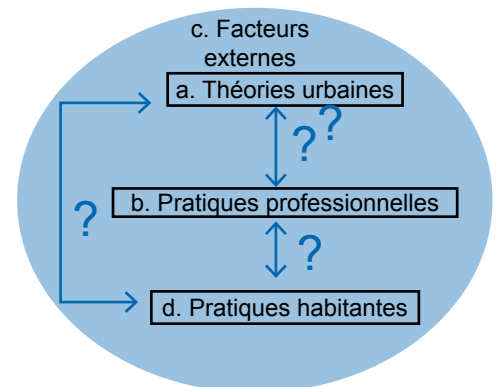


Fig 41. Schéma des rapports entre théorie et pratiques habitantes.

(Source: E. Simorre. 2015)

3.2 Les habitants de la Cité Modèle

Il est important à ce stade de l'étude de comprendre qui sont les habitants actuels de la Cité Modèle. Une étude de différentes données statistiques, fournies par le Foyer Laekenois, a permis de mieux comprendre le contexte social de la Cité. Mais seule l'étude de ces chiffres, ne permet bien évidemment pas de comprendre les habitants de la Cité. A travers ses multiples associations, on peut en saisir un peu mieux l'attachement des habitants à leur Cité. Les entretiens de 10 habitants, dont un responsable d'association, ont également pu permettre de mieux appréhender la Cité Modèle et ses habitants.

3.2.1 Données statistiques du Foyer Laekenois

Les moyennes d'occupation de l'ensemble du patrimoine du Foyer Laekenois sont en constante augmentation (entre 2010 et 2014, 18 ans ; entre 2000 et 2004, 13 ans ; entre 1990 et 1994, 12 ans). Ces chiffres peuvent illustrer à la fois un attachement à la Cité Modèle mais surtout un manque croissant de moyens pour permettre l'accession à un logement non social par les populations.

Les taux de rotation : (Fig.41) Les chiffres des 4 dernières années reflètent les travaux de rénovation où de nouveaux immeubles qui ont été construits. Les immeubles rénovés sont « vidés » de leur locataire et nous tentons de les reloger au maximum à la Cité Modèle (sauf s'ils souhaitent changer de quartier, ce qui est rare). (Entretien avec Christine Henrard chargée de communication pour le Foyer Laekenois. 2015.)

Les profils : (Fig.42) 40 % des logements sont occupés par des familles et 39% de la population a moins de 20 ans. Mais 17% des habitants ont plus de 61 ans. Les aménagements de la Cité Modèle doivent donc répondre à ces deux demandes liées à la fois à une population jeune (jeux ...) et à une population âgée (aménagements adaptés, pente ...).

Il est également important de comprendre d'où viennent ces habitants. «Pour les statistiques de nationalité, ça ne veut pas dire grand-chose, c'est uniquement ce qui est inscrit sur la carte d'identité des personnes.» (Entretien avec Christine Henrard chargée de communication pour le Foyer Laekenois. 2015.). On constate, qu'il y a 36% de belges et plus de 43 nationalités différentes sur une même Cité dont 12% de marocains. Les aménagements doivent également prendre en compte cette population multiculturelle.

Seulement 82% des habitants de la Cité n'ont pas d'activité. On peut imaginer que ces habitants passent du temps sur la Cité, les aménagements sont donc particulièrement importants pour eux.

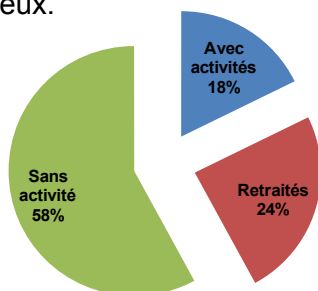


Fig 45. Répartition des habitants de la Cité Modèle par activité.
(Source: Foyer Laekenois revu par E.Simorre. 2015)

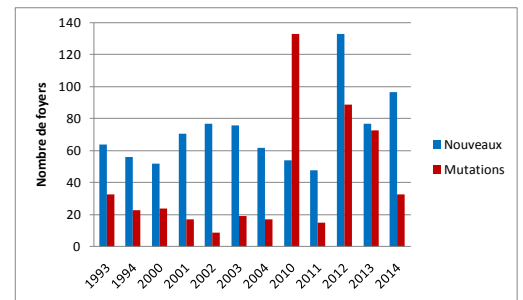


Fig 42. Histogramme des évolutions du taux de rotations au sein de la Cité Modèle.
(Source: Foyer Laekenois revu par E.Simorre. 2015)

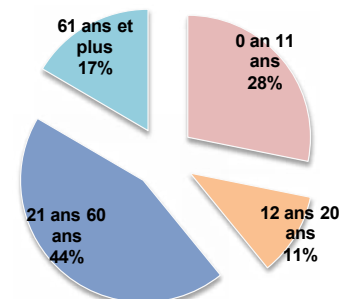


Fig 43. Répartition des habitants de la Cité Modèle par âge.
(Source: Foyer Laekenois revu par E.Simorre. 2015)

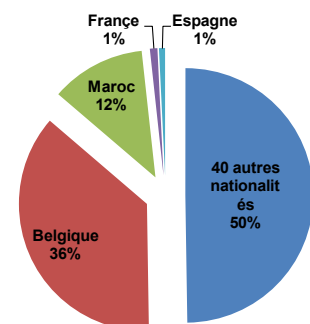


Fig 44. Répartition des habitants de la Cité Modèle par nationalité.
(Source: Foyer Laekenois revu par E.Simorre. 2015)

3.2.2 La vie dans la Cité Modèle

La Cité Modèle n'échappe pas à la règle, méconnue des Bruxellois, conçue pour fonctionner en autonomie, elle rencontre encore aujourd'hui des difficultés à s'ouvrir aux quartiers qui l'entourent, ou bien est-ce les quartiers qui l'entourent qui ont du mal à y pénétrer et à la comprendre? «Ni lieu d'utopie réalisée, ni le cauchemar que certains présument d'un quartier de béton, la Cité Modèle est un lieu de contrastes et de paradoxes. Un lieu de vie, en somme.» (La Cité Modèle à Bruxelles : Vie(s) d'un grand projet. 2012.)

Les nombreuses associations de la Cité sont des premières sources d'informations pour apprendre à mieux comprendre la vie dans la Cité Modèle. L'ASBL «Cité Modèle durable» par exemple (Fig.45), est une initiative habitante pour la sauvegarde de leur cadre de vie. Elle possède 9 pistes d'actions. La biodiversité en fait partie, l'association contribue notamment à la réalisation d'un jardin collectif.

Un entretien, réalisé à la Cité Modèle avec **Félicien Kayinamura** (Fig.46), membre de cette association, a permis de découvrir la Cité Modèle de l'intérieur. Cette association, au delà du maintien d'un cadre de vie, est aussi un moyen de «rénover les mentalités» (Site internet de la Cité Modèle Durable, 2015), comme le dit lui-même Félicien Kayinamura. Cette rénovation des mentalités passe par la connaissance de l'autre, la rencontre et la sensibilisation au respect de chacun et à son cadre de vie. Cette entretien a permis d'avoir le regard et le ressenti personnel d'un habitant bien au courant des nouveaux aménagements.

Le **Foyer Laekenois** possède également des entretiens d'habitants retranscrits dans le livre «La Cité Modèle à Bruxelles» et dans la revue toc-tok que le Foyer édite trimestriellement. Les travaux d'artistes ayant intervenu sur la Cité Modèle ont également été une source précieuse pour mieux comprendre les pratiques habitantes. (Enregistrement: La théorie des blocs, effectué par un ancien habitant de la Cité Modèle, Karim Akalay)

La rencontre de **Christine Henrard** (responsable communication du Foyer Laekenois) et **Patrick Vanschoenbeek** (directeur du Foyer Laekenois) sur leur lieux de travail, qui se trouve être la Cité Modèle, a permis d'avoir une approche à la fois professionnelle et vécue.

Lors de cette étude, la rencontre d'**habitants** non affiliés à une association fut primordiale. Des entretiens furent réalisés lors de promenades dans la Cité et à l'aide d'une grille d'entretien semi-directive. Dix discussions avec des habitants d'âges et d'anciennetés dans la Cité différents, ont ainsi pu être réalisés.

La rencontre de **Vincent Mouffe**, architecte suivant l'opération de rénovation dans les bureau d'Archi+i, permis de mieux appréhender les clés de leur conception et son ressenti plus personnel sur les abords de la Cité.

Et enfin, la rencontre de **Laurent Miers**, responsable des aménagements extérieurs avec Gilles Clément chez JNC, a permis de mieux assimiler la philosophie globale du projet selon ses concepteurs mais également leur méthode de travail.



Fig 46. Logo de l'association Cité Modèle durable.
(Source: Site internet de la Cité Modèle durable. 2015)



Fig 47. Photographie de Félicien Kayinamura critiquant la disposition non conviviale des bancs et table.
(Source: E.Simorre. 2015)



Fig 48. Photographie d'une mère et de sa fille au bord du bassin.
(Source: E.Simorre. 2015)

3.3 Etude comparative : des théories urbaines aux pratiques habitantes

Dans cette partie, l'étude s'attache à comparer les deux théories urbaines de la ville moderne des années 50 et de la ville durable des années 2000. Pour les années 50 on retient la charte d'Athènes et la pensée de son chef de file Le Corbusier. Pour les années 2000 on retient les approches du New Urbanism et des principes de la charte d'Aalborg (nouvelle charte d'Athènes 2003) ainsi que sur le mouvement global effectué autour de la ville durable. En voici les principales différences et similitudes :

3.3.1 Comparaison des théories urbaines avec les pratiques professionnelles

Tableau 1. Tableau de comparaison entre théories urbaines moderne et post-moderne.
(Source: E.Simorre. 2015)

a. Théories urbaines

Moderne	Post-moderne
 Pour l'architecte, occupée ici à des tâches d'urbanisme, l'outil de mesure sera l'échelle humaine. Le modulor sert de mesure pour l'habitat. Mais ces dimensions ne sont pas reprises pour concevoir les espaces libres. La conception s'organise autour de l'habitat. L'architecture doit être mise au service de l'homme. Fig 49. Modulor. (Source: Fondation Le Corbusier. 1944)	► La place de l'homme Pour le paysagiste, les aménagements doivent être conçus à une échelle humaine. Le projet n'est plus uniquement centré sur l'homme et son logement. La Cité est conçue comme un réseau dont la nature occupe une grande part.
Un diagnostic à l'échelle du site : développement économique, démographique future de la Cité. Mais aussi : les conditions climatiques et géographiques du lieu. Seul l'architecte est maître de la conception de la Cité. Le diagnostic est défini différemment dans les deux théories mais il y est bien présent.	► Méthodes et acteurs Un diagnostic élargi à la ville et aux connexions de la Cité avec les quartiers environnant. Mise en place d'une concertation avec les habitants pour faire ressortir les besoins de la Cité. Le projet est réalisé avec de multiples acteurs (architectes, paysagistes, ingénieurs, associations habitantes...), la maîtrise de l'ouvrage est fortement associée.

Il s'agit maintenant d'analyser la traduction des grandes théories par les professionnels à travers leurs pratiques pour les projets de la Cité Modèle de 1958 et de 2015. Puis de les analyser aux regards des pratiques habitantes. Il est important de préciser que ces réflexions reposent uniquement sur quelques entretiens effectués à la Cité Modèle. Ces réflexions ne sont en aucun cas des affirmations.

L'usage du terme habitants* par la suite, représente les habitants interrogés à la Cité Modèle.

Tableau 2. Tableau de comparaison entre pratiques professionnelles de 1958 à 2015 à la Cité Modèle.

(Source: E.Simorre. 2015)

b. Pratiques professionnelles

1958

2015

► La place de l'homme

L'échelle démesurée des bâtiments hauts de 16 étages, ne contribue pas à instaurer un climat de convivialité à échelle humaine.

Cette sensation de démesure est renforcée par les chemins tracés de façon orthogonal ne permettant pas de digression. Toutefois, les passages couverts témoignent d'une attention particulière portée sur le piétons.

La conception des espaces libres s'organise bien autour de l'habitat. La voiture prend une place importante dans les aménagements extérieurs. (Parking et voiries larges)

La densification par des bâtiments de maximum 7 étages de la Cité, redonne une échelle humaine aux grands espaces vides de 1958.

Des promenades vertes sont aménagées le long de chemins sinueux.

La place de la voiture y est encore importante mais atténuée par la végétalisation des parkings.

► Méthodes et acteurs

La Cité Modèle, construite pour l'Expo 1958, n'a pas été pensée sur la base d'un diagnostic économique et social permettant d'en déduire les besoins futurs en logements.

Les bâtiments s'insèrent bien dans un site à la topographie marquée.

Des architectes et des ingénieurs ainsi que la sphère politique ont contribué à l'élaboration des plans de la Cité.

Un diagnostic a été réalisé de façon approfondie. De l'observation de terrain à l'analyse économique et sociale, ce diagnostic a permis d'élaborer un master plan adaptable dans le temps et l'espace.

Les aménagements paysagers s'appuient sur la topographie (escalier jardin).

Dans un premier temps l'équipe n'était composée que d'architectes et d'ingénieurs. C'est par la voie artistique que fut introduit une équipe de paysagistes au collège d'architectes déjà formé.

Il n'y a pas eu de concertation à proprement parlé, mais un premier niveau d'information a été effectué notamment via la revue Toc-Tok du Foyer Laekenois.

De sa conception à sa rénovation, la Cité Modèle est conçue pour être une vitrine de ce que la Belgique peut faire de plus innovant.

Tableau 3. Tableau de comparaison entre théories urbaines moderne et post-moderne.
(Source: E.Simorre. 2015)

a. Théories urbaines

Moderne	Post-moderne
► Philosophie générale : de la Cité autocentrée, à la Cité ouverte sur la ville La Cité est fermée et centrée sur elle-même. Elle est autonome. Pour décrire les espaces entre les logements, les deux théories s'organisent autour des trois thématiques suivantes : circulation, espace d'échanges, nature.	La Cité est ouverte sur l'extérieur et intégrée à un projet de ville global entre gestion du patrimoine et développement durable.
► Circulation: de la séparation des voies aux voies partagées Séparation des circulations en fonction des vitesses de déplacements. Morphologie de rue adaptée à la voiture et donc large. Les piétons sont à l'honneur dans les deux approches. Les temps de transport entre le travail et l'habitat doivent être courts.	La mise en place d'aménagements pour les déplacements doux et les transports en communs. Modèle de la rue traditionnelle dans laquelle tous les moyens de transports s'y retrouvent, créant ainsi un type d'espace public.
► Espaces entre les logements : de la quantité à la qualité Espaces libres, non définis : surface libre et vertes abondantes ouvertes Lieux d'échanges matérialisés par les infrastructures collectives (plaine de jeux, centre culturel...) Qu'ils soient libres ou publics, ces espaces sont des lieux d'échanges collectifs.	Espaces publics, définis et identifiés : la place, la rue, le jardin... Lieux d'échanges matérialisés par ces nouveaux espaces publics principalement en extérieur.
► Nature : de la nature composante à la nature omniprésente La nature doit être présente pour l'homme à certains endroits de la Cité. Il n'y a pas de notion de réciproCité. Dans les deux approches on constate une forte présence de la nature, nécessaire au bien être des habitants de la Cité.	La nature fait partie intégrante de l'espace public. La nature apporte à l'homme et l'homme apporte à la nature en la respectant.

Tableau 4. Tableau de comparaison entre pratiques professionnelles de 1958 à 2015 à la Cité Modèle.
(Source: E.Simorre. 2015)

b. Pratiques professionnelles

1958

2015

► Philosophie générale : une Cité qui s'ouvre peu à peu

La Cité Modèle est **fermée** par les logements et par sa position en hauteur.
Elle possède seulement **4 entrées**.
Mais elle n'est pas autonome car de nombreuses infrastructures n'ont pas été réalisées.

La Cité est **ouverte** sur l'extérieur par ses deux aménagements périphérique: l'escalier jardin et le jardin d'eau.
Elle possède **8 entrées**.
Mais elle reste encore marquée par la fermeture de sa conception d'origine.
La ligne de métro la relie à la ville.

► Circulation : de plus en plus de cheminements piétons

Les cheminements piétons suivent une trame orthogonale et une circulation piétonne couverte traverse la Cité. Ces cheminements représentent **3%** de la surface totale.

Les cheminements piétons sont sinueux et représentent **7% de la surface totale**, soit 2 fois plus qu'en 1958.

Les voiries sont bien séparées des cheminements piétons et se trouvent en périphérie de la Cité. Elles sont larges et de nombreux parking sont présents dans la Cité.

► Espaces entre les logements : moins d'espace par habitants mais plus de qualité

Ils représentent **85%** de la surface totale, ce qui donne une surface de **14 m²** d'espace (surfaces vertes, places, plaine de jeux, cheminement) par habitant.

Les espaces libres sont peu définis, on note uniquement **4 termes** : place, plaine de jeux, bassin, ruisseau.

Les trois places et le bassin sont conçu comme des **lieux d'échanges** mais aucun mobiliers n'y est disposé, les espaces sont vides et grands.

Dans l'ensemble les espaces sont **homogènes** et composés de **gazons et d'arbres**.

Ils représentent **76%** de la surface totale, ce qui donne une surface de **11 m²** d'espace (jardins, prairies, places, plaine de jeux, cheminement) par habitant. Donc il y a moins d'espace disponible par habitant qu'en 1958, et ceci s'explique par l'augmentation du nombre de logements.

On constate toutefois une augmentation de la définition des espaces, on note **11 termes**, comme par exemple: jardin d'hiver, escalier jardin, jardin d'eau, prairie, bosquets, terrasse, jardin collectif, parvis...

On constate une augmentation du **mobilier** et des **espaces de transition** entre les pieds d'immeuble et les espace collectifs.

► Nature : de la nature maîtrisée à la nature en mouvement

Au départ très négligée, les plantations et le semis de gazon se sont faits à l'initiative des habitants soutenus par la ville de Bruxelles.
590 arbres, pour la plus part **indigènes** ont été plantés depuis 1963.

Cette nature est **maîtrisée**.

De nombreux bosquets sont abattus puis replantés pour des questions pratiques.
La palette des végétaux est **variée** mais comprend des espèces exotiques, on y retrouve notamment des graminées d'origine asiatique et des arbres d'origine américaine.
Les jardins se trouvent en **mouvement** par leur gestion différenciée.

3.3.2 Comparaison des représentations et des discours

Tableau 5. Tableau de comparaison entre discours de 1958 à 2015 à la Cité Modèle.

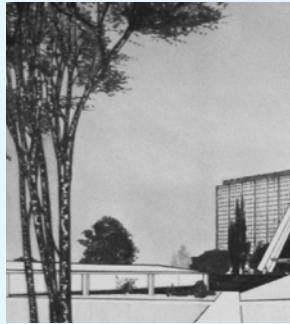
(Source: E.Simorre. 2015)

b. Pratiques professionnelles

1958

► Croquis des espaces libres

Dans ce croquis de R. Braem, on ressent la rigueur du tracé des chemins. La nature y est maîtrisée mais des arbres viennent rompre cette linéarité. On note la diversité de silhouettes d'arbres.



► Plan des espaces libres

Les espaces libres de la Cité Modèle d'origine, sont uniquement représentés par des chemins, des micro-placettes et des bosquets d'arbres.



► Maquette des espaces libres

Sur la maquette d'origine, on note la forte présence de figurines humaines. Elles se trouvent uniquement sur les voies qu'ils leurs sont réservées. On ressent ainsi bien le fonctionnalisme et la rigueur des espaces.



2015

Dans ce croquis, réalisé par Archi+i, on ressent la souplesse du tracé et la forte présence du végétale, qui apporte plus de souplesse qu'au croquis de Braem. La voiture y est encore fortement présente.



Composés par des paysagistes, les espaces sont beaucoup plus fournis en informations. On discerne des reliefs, des arbustes, des arbres et des massifs, ainsi que des marches et des chemins sinueux.



Sur la maquette actuelle, aucune figurine humaine n'y figure. De nombreux arbres y sont représentés soulignant l'importance du végétal dans la Cité. Le changement de couleurs pour chaque types de chemins renforce l'importance mise sur les déplacements doux dans la Cité.



c. Facteurs externes influents

► Presse

En 1978, la Cité est présentée comme un Modèle innovant à une délégation chinoise. Mais on constate que seuls les bâtiments et la chaufferie seront pris en photographie ce jour là. Ces clichés, soulignent ainsi le désintérêt marqué pour les abords de la Cité à l'époque.



Voici la photographie qui illustre l'article titré : La «Cité Modèle souffle ses 50 bougies» paru dans le journal la libre Belgique. Malgré un recensement plus important d'articles portant sur le vandalisme dans la Cité, on note dans la presse belge quelques articles qui traitent des nouveaux aménagements souvent illustrés par l'escalier jardin nouveau symbole de la Cité.



3.3.3 Comparaison des objectifs théoriques avec les pratiques habitantes

Tableau 6. Tableau de comparaison entre les objectifs théoriques et les pratiques habitantes de 1958 à 2015 à la Cité Modèle. (Source: E.Simorre. 2015)

b. Objectifs théoriques

d. Pratiques habitantes

1958	2015	2015
► Philosophie générale : une Cité qui s'ouvre peu à peu		
Fermeture et autonomie de la Cité	Ouverture de la Cité sur l'extérieur. Valorisation de l'histoire Création d'une identité positive.	«C'est comme un village ici.» Une habitante, remontant l'escalier jardin du Delhaize au bloc 1. Pour les habitants*, le parc de la Cité Modèle, c'est leur grand jardin privé dans lequel ils se promènent et échangent avec leur voisins. «La Cité Modèle c'est un lieu historique ? Oui, j'y ai toujours vécu et j'y vois mes amis depuis longtemps» Une habitante, sur un banc devant le bloc 7. Cette réflexion, peut paraître étonnante, mais elle reflète bien l'esprit de la Cité. Les habitants* ne se sentent pas dans un lieu historique, bien que certains connaissent son histoire, mais la Cité «c'est leur vie» et c'est ce qui la rend historique pour eux. «Je ne vais jamais plus loin que le terrain de pétanque, j'ai peur de me faire agresser» Une joueuse de pétanque n'habitant pas la Cité, au club de pétanque. L'ouverture de la Cité, les habitants* de la Cité n'y croient pas trop, même avec des aménagements de qualité, il faudrait changer plus profondément les visions des habitants extérieurs sur la Cité Modèle qui la perçoive via les médias. Une tentative d'installation d'un marché hebdomadaire au cœur de la Cité, a échoué par manque de clientèle. Toutefois le nouveau restaurant installé le long du bassin nouvellement aménagé à l'entrée de la Cité ne désemplit pas, preuve que la Cité s'ouvre de plus en plus.
► Circulation : de plus en plus de cheminements piétons		
Hierarchisation des voies. Et centre de la Cité presque piétonnier. Cheminements piétons orthogonaux et fonctionnels (passages couverts.)	Chemins piétons plus développés et sinueux.	«Mes enfants peuvent jouer tranquillement loin des voitures» Une habitante, sur la petite aire de jeux avec ces deux enfants. 8 personnes sur 10 interrogées se déplacent à pied dans la Cité, cette tendance est confirmée par les 20 enquêtes effectuées par Sarah Moutury en 2002, qui se déplaçaient en métro, bus et à pied pour 18 d'entre elles. «Je n'utilise pas l'escalier car il est trop raide, à mon âge» Une personne âgées habitant la Cité, sur un banc de la Cité. Les pentes trop fortes de la Cité sont critiquées par beaucoup de personnes âgées interrogées. «Quand je travaillais au Foyer Laekenois, les jours de pluie je pouvais m'y rendre (depuis le bloc 1) sans recevoir une seule goutte de pluie avec les passages couverts.» Félicien Kayinamura membre de l'association Cité Modèle durable, chez lui. Ces passages conçus dès l'origine de la Cité, sont appréciés et utilisés par les habitants*. «Les chemins en zig zag sont des fantaisies d'architectes.» Félicien Kayinamura, devant l'escalier jardin

b. Objectifs théoriques

d. Pratiques habitantes

1958

2015

2015

► **Espaces entre les logements** : moins d'espace par habitants mais plus de qualité

Quantité importante d'espaces libres mais peu définis.

Quantité moins importante d'espaces libres mais **mieux définis.**

Concentration des nouveaux aménagements en **périphérie** pour changer l'image de la Cité Modèle.

Ces espaces sont conçus comme des **lieux d'échanges.**

«Quels sont les endroits que vous préférez? Les pelouses en face du bloc 7.»

Déjà avant la rénovation, les habitants apprécient les nombreuses pelouses de la Cité pour y pique-niquer, promener leur chien, jouer... Toutefois, ils souhaitent pour la plupart une amélioration et une diversification des jeux, plus de bancs et de poubelles, moins de montées et moins de canisites.

Enquêtes de S. Moutury 2002.

« Ça fait moins Cité, c'est très jardiné.»

Une habitante, remontant l'escalier jardin du Delhaize au bloc 1 Les nouveaux aménagements sont appréciés pour leur qualité et leur diversité qui contribue à véhiculer une image positive de la Cité.

«Maintenant, il y a de l'animation avec le bassin, ça vie»

Un groupe de femmes discutant sur un banc proche de la Cité culture.

Le bassin est très apprécié, il amène de la vie et du mouvement dans le quartier.

Les aires de jeux et le cœur de la Cité n'ont pas encore été aménagés, alors qu'ils représentent la demande principale relevée dans l'enquête sociologie de S. Moutury en 2002. Pour Félicien Kayinamura, le Foyer Laekenois, pense d'abord à l'image que véhicule la Cité plutôt qu'à ses habitants.

«La disposition des nouveaux bancs et des tables n'est pas convivial»

Félicien Kayinamura, devant l'escalier jardin

L'écartement entre les tables et les bancs, prévu très large pour des questions d'entretien, n'est pas confortable.

► **Nature** : de la nature maîtrisée à la nature en mouvement

La nature est maîtrisée et présente pour l'homme.

La nature est en mouvement. Une importance est mise sur la sensibilisation à la biodiversité.

La place pour la nature est **importante.**

« On voit plein de canards, c'est plus vivant»

Un groupe de femmes discutant sur un banc proche de la Cité culture.

Souvent pour parler de nature, les habitants de la Cité prennent l'exemple des canards sur les petites îles du bassin et les graminées de l'escalier jardin.

« On a de la chance, d'avoir en bas de chez-soi, autant d'espaces et de beaux arbres.»

Un groupe de femmes discutant sur un banc proche de la Cité culture.

Les habitants de la Cité Modèle sont fortement attachés aux nombreux arbres de la Cité.

3.4 Résultats de l'étude comparative

3.4.1 Les écarts entre les théories et les pratiques professionnelles

Le passage des théories urbaines aux pratiques professionnelles se fait de façon plus cohérente en 2015. Les Modèles urbains, sont conçus de telle manière qu'ils sont plus facilement adaptables à chaque situation. La pluridisciplinarité de l'équipe de la Cité Modèle de 2015 et notamment les réflexions des paysagistes ont apporté une vraie plus-value aux espaces libres.

On note en 2015, un écart entre les discours et la représentation graphique du projet. La maquette par exemple ne comporte pas de figurants alors que la place de la voiture est prédominante. En 1958, la maquette comportait énormément de petites silhouettes humaines, illustrant son concept d'une ville faite pour l'homme.

Les articles de presse, permettent de véhiculer l'image de la Cité Modèle à l'extérieur de son enceinte. On constate qu'en 1958 seuls les bâtiments y sont mentionnés. En 2015, on note un écart entre les discours négatifs véhiculés par la presse sur la Cité Modèle et le ressenti réel des habitants. Toutefois, quelques articles mentionnent les nouveaux aménagements de la Cité Modèle. Dans presque tous les cas, l'escalier jardin, ou le bassin sont les illustrations majeures de l'article. Ces discours médiatiques, illustrent bien la montée progressive de l'attention portée au cadre de vie dans nos sociétés.

3.4.2 Les écarts entre les pratiques professionnelles et les pratiques habitantes

► D'après les entretiens menés on distingue trois types de discours pour les pratiques habitantes :

- Les discours professionnels des personnes du Foyer Laekenois, travaillant sur la Cité :

Très positifs sur la Cité, ils y travaillent pour la plus part depuis longtemps avec passion. Conquis par l'approche du jardin en mouvement de Gilles Clément, ils aiment se promener et observer les saisons passer au niveau de l'escalier jardin. (Source: entretiens de Christine Henrard et de Patrick Vanschoenbeek)

- Les discours des habitants impliqués dans des associations au sein de la Cité :

Très exigeants sur les nouveaux aménagements, ils sont conscients de la qualité des espaces aménagés mais critiquent le côté « vitrine » de la Cité Modèle, notamment le phasage des opérations privilégiant les abords périphériques à la Cité plutôt que son cœur. Ils y auraient donc pour ces personnes un écart entre le projet conceptuel et la réalité habitée. Cette réalité passe par de petits aménagements comme la disposition des tables de pique-nique conviviale et non juste esthétique, l'amélioration des jeux pour enfants ...

- Le discours des habitants, habitant la Cité depuis longtemps, et ayant choisi d'y habiter :

De façon générale ils sont conquis par la Cité et apprécient les nouveaux aménagements. S'il note une évolution d'ambiance dans la Cité, il n'évoque jamais le cadre de vie mais le changement de population depuis quelques années.

- Le discours des habitants arrivés depuis peu dans la Cité :

Ces nouveaux habitants sont loin de se préoccuper de leur cadre de vie. Très heureux d'avoir un logement, ils sont peu exigeants pour les abords de la Cité.

Même si Félicien Kayinamura soutient que : « La Cité Modèle est le Modèle de ce qu'il ne convient plus de faire », une autre habitante souligne « qu'elle est arrivée en pleurant dans la Cité et que maintenant elle ne voudrait pour rien au monde la quitter ». Ces deux citations, illustrent bien le paradoxe de la Cité entre amour et haine.

CONCLUSION

► Le paysage des grands ensembles : des théories urbaines aux pratiques habitantes.

Cette étude des paysages des grands ensembles de leur origine à leur rénovation, montre qu'une théorie urbaine ne persiste pas dans le temps et est sans cesse remise en question pour pouvoir répondre aux besoins d'une société qui évolue.

C'est dans un contexte de profond optimisme social et d'essor de nouvelles techniques de construction qu'émergèrent les premiers grands ensembles. Le Corbusier et les architectes du congrès du CIAM mirent en place les principes fonctionnalistes de la charte d'Athènes. Bien que cette dernière accorde beaucoup d'importance aux surfaces vertes, les paysagistes de l'époque ne furent pas conviés à la mise en place de ces nouvelles formes urbaines.

Très vite ce Modèle s'écroule, il est caractérisé par des espaces homogènes où la ségrégation sociale est marquée par l'isolement géographique des Cités. Dans ce contexte moderniste, la Cité Modèle en Belgique, est conçue pour être une vitrine du logement social pour l'Exposition universelle de 1958. Le compromis de départ d'un projet à la fois composé de maison individuelle et de hautes tours d'immeubles ne fut finalement pas réalisé. Seules des tours dans un large espace vert furent érigées.

La période de rénovation débutant dans les années 2000, s'appuie quant à elle sur le Modèle de la ville durable conçue par et pour les habitants avec de multiples acteurs. Les espaces sont ainsi définis, les aménagements doivent être source d'identité pour la Cité. Les paysagistes créent alors des jardins dans ces espaces libres aux forts potentiels. L'intervention du paysagiste Gilles Clément à la Cité Modèle permet d'intégrer aux espaces des jardins en mouvement.

Les méthodes de projet actuel prennent de plus en plus compte les besoins des populations par rapport aux années modernes. Toutefois, des théories urbaines aux pratiques professionnelles, on observe déjà une dégradation des objectifs. La mise en place de la concertation dans un projet, par exemple, s'avère compliquée à réaliser et souvent seul le stade de l'information est effectué auprès de la population. La Cité Modèle, n'échappe pas à la règle, aucune concertation n'a été réalisée. Mais le master plan s'appuie toutefois sur une solide maîtrise d'ouvrage qui possède ces bureaux sur place.

Les entretiens effectués auprès d'habitants de la Cité Modèle ont permis de mieux comprendre les pratiques habitantes de cette dernière. Et c'est un paysage complexe entre modernisme et ville durable que les habitants de la Cité apprécient. Même si les aménagements d'origine se trouvaient être plus quantitatif que qualitatif, ils permettent actuellement aux habitants de bénéficier d'un grand parc presque privé au pied de leur immeuble. La plupart des habitants apprécient la qualité actuelle des aménagements qui valorisent la Cité. C'est donc la complémentarité de concepts modernistes respectés et valorisés avec une approche paysagère actuelle que les habitants pratiquent la Cité Modèle.

► Difficultés et limites du travail

Ce travail est une première approche et permet une meilleure compréhension des grands ensembles, de leurs concepts à la réalité. En effet, les 10 entretiens réalisés à la Cité Modèle ne permettent pas une analyse représentative de l'ensemble des habitants, ils ne sont pas suffisants pour en comprendre tous les mécanismes. Des difficultés se sont exposées pour réaliser ces entretiens car peu de personnes voulaient y consacrer du temps. Bien que la grille d'entretien ait été modifiée en cours d'étude afin de les raccourcir, il faudrait prendre le temps de s'entretenir plus longuement avec des habitants de la Cité et plus particulièrement avec des jeunes, qui ne sont ici pas représentés. Les associations pourraient être un vecteur pour fixer d'autres entretiens. La carte mentale, est un outil qui n'a pas été utilisé ici, par manque de temps et de moyens mais il serait intéressant de l'utiliser pour approfondir cette recherche.

► Le paysage des grands ensembles : des pratiques habitantes aux théories urbaines ?

« Nous reconnaissons que seules, les interventions spatiales ne résoudront pas par elles mêmes les problèmes sociaux et économiques. Cependant, une économie vigoureuse, une stabilité sociale et un environnement de qualité ne pourront être garantis sans la présence d'un cadre spatial cohérent et adapté.»

(Charte du Nouvel Urbanisme. 2001).

Le constat récent d'une augmentation du vandalisme à la Cité Modèle dû à une bande, a entraîné la mise en place d'un programme du «bon vivre ensemble». Une société réalisant du « Place Making » qui est une nouvelle façon d'aborder l'espace par l'usage, a récemment élaboré un diagnostic sur la Cité. De nombreuses interventions artistiques se font également sur la Cité Modèle. Le projet de rénovation de la Cité n'est pas mis en relation avec ces nouvelles approches, il serait pourtant intéressant d'élargir encore le cercle de compétences à l'équipe pour apporter cette notion d'usages dans les propositions d'aménagements.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHI+I+I, A33, Maenhout/Van den Bergh, NV SWK, ESSA/ESTRACO. (2006) Cité Modèle - Modelwijk Laeken : Masterplan 2006, Bruxelles, 109 p.

Bernard P., De Pange I., Leclercq J. Moutury S. (2012). La Cité Modèle à Bruxelles : vie(s)d'un projet, Edition Aparté, Bruxelles, 221 p.

Blanchon-Caillot B. (2007).Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation: 1945-1975, Strates, volume 13, p 2 à 21.

Donadieu P. (2009), Compte-rendu du Colloque de Bari 19 février 2009 : Où vont les architectes paysagistes ? Du paysagisme jardiniste au paysagisme de médiation, Paris, 19 p.

Faure A. (1996). Entre les tours et les barres : restructurer les espaces publics des grands ensembles, CERTU, Lyon, 205 p.

Kaës R. (1963). Vivre dans les grands ensembles, Edition ouvrières, Vivre son temps, Paris, 341 p.

Le Corbusier C. (1957). La Charte d'Athènes, Edition de Minuit, Collection Points, Paris, 189 p.

Leger-Smith F. (2014). Evolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine, Doctorat Architecture, space management. Université d'Angers, 286 p.

Levy A. (2006). Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle ?, Editions Esprit, volume 11, p 228.

Masbouni A. (2002). Penser la ville par le paysage, Edition de la Villette, Collection Projet urbain, Paris, 97 p.

Moutury S. (2002). La Cité Modèle du Heysel : formes et comportements, mémoire de fin d'études ISURU, Bruxelles, 124 p.

Puissant J. (2003). Le logement social au musée ?, Édition Luc Pire, Bruxelles, 208 p.

Strauven F. (1998). René Braem: Les aventures dialectiques d'un moderniste flamand, Edition AAM, Bruxelles, 316 p.

Vanschoenbeek P. (2014). Logement social. Executive Master Immobilier, Bruxelles, 52 p.

Villechaise-Dupont A. (2000), Amère banlieue : les gens des grands ensembles, Edition Grasset, Paris, 336 p.

SITOGRAPHIE

[1] Le site internet de l'association Cité Modèle Durable

<https://citemodeledurable.wordpress.com>

Consulté le 07 juin 2015.

[2] 25 SLRB : Région Bruxelles-Capitale, 2009

www.slrbr.be/publications/articles/nb0-special-slrbr-25-ans/at.../file

Consulté le 15 juillet 2015.

[3] Les pratiques habitantes au cœur de la recherche contemporaine sur les « lieux de la ville », Cécile Fries-Paiola et Axelle De Gasperin, 2012

<http://rge.revues.org/5356>

Consulté le 16 juillet 2015.

[4] Charte d'Aalborg, Extrait du Site de l'Association Adéquations, 1994

http://www.adequations.org/IMG/article_PDF/article_393.pdf

Consulté le 20 juillet 2015.

[5] Les principes du Nouvel Urbanisme, 2001

cnu.org/sites/default/files/cnucharter_french.pdf

Consulté le 20 juillet 2015.

[6] Plan Régional d'affectation des sols de Bruxelles, 2015

<https://urbanisme.irisnet.be/.../le-plan-regional-d-affectation-du-sol-pras>

Consulté le 25 juillet 2015.

[7] Pour un urbanisme de proximité, Bonanomi L., 1996

www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/105_millot.pdf

Consulté le 15 août 2015.

[8] La revue Toc-Tock publiée sur le site internet du Foyer Laekenois

<http://www.FoyerLaekenois.be/FR/quartier/toctok.php>

Consulté le 15 août 2015.

[9] Statistiques sur la population bruxelloise

www.ibsa.irisnet.be/themes/population

Consulté le 20 août 2015.

[10] La Cité verte : Les bienfaits du végétal en ville., 2014

www.valhor.fr/fileadmin/A.../CiteVerte_BienfaitsVegetalVille2014.pdf

Consulté le 25 août 2015.

**AGROCAMPUS
OUEST**

☒ **CFR Angers**

☐ **CFR Rennes**



Jnc
INTERNATIONAL

Année universitaire : 2014-2015

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie

Mémoire de Fin d'Études

☒ d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

☐ de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

☐ d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

ANNEXES

Par : Edith SIMORRE

Soutenu à Angers le 15/09/2015

Devant le jury composé de :

Président : David MONTEBAULT

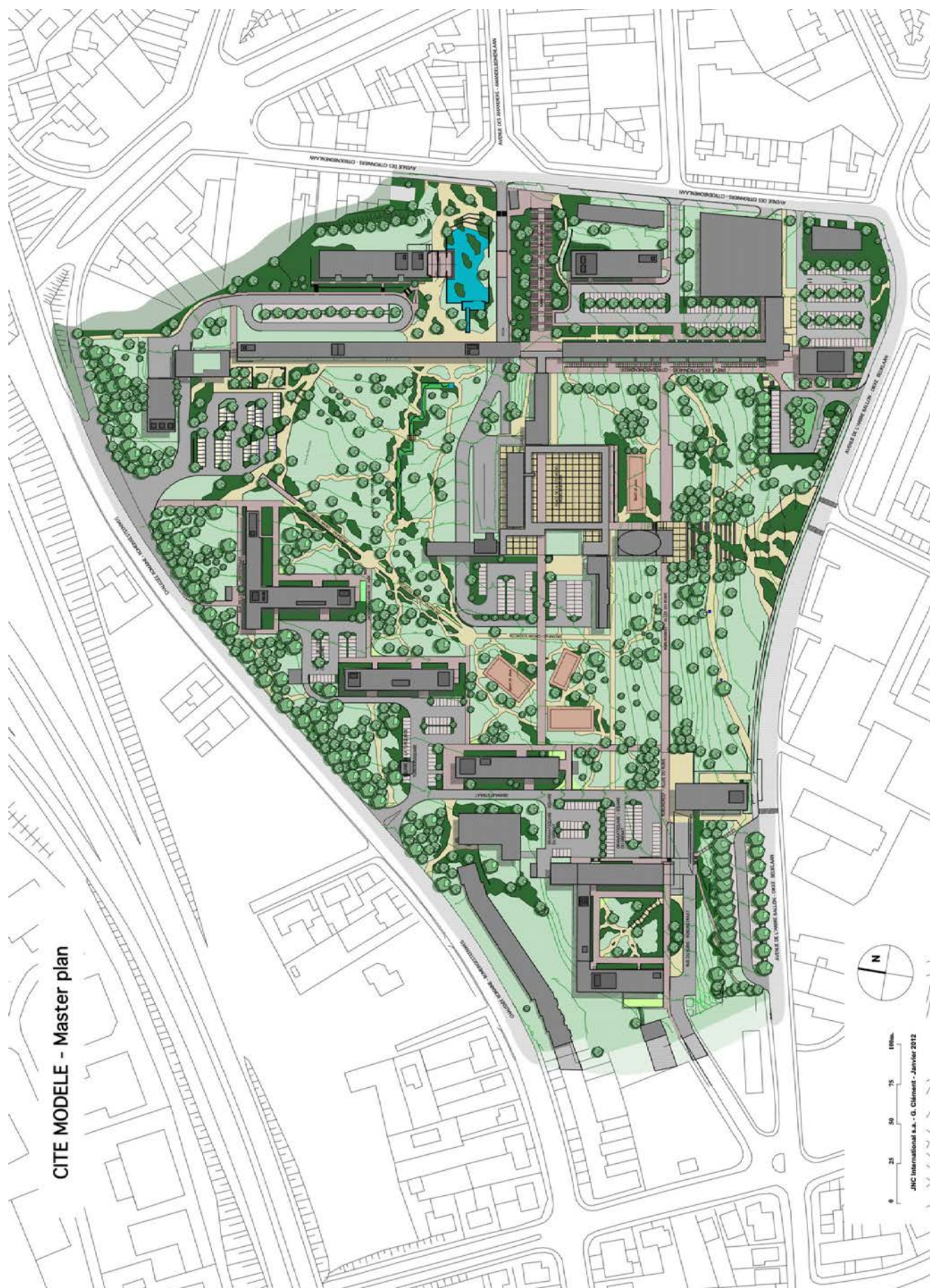
Maître de stage : Laurent MIERS

Enseignant référent : Elise GEISLER

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

ANNEXE I. Master Plan Cité Modèle. JNC. 2008.



ANNEXE II.

JNC.2015.



ANNEXE III. Photographies de la Cité Modèle. E. Simorre. Juillet 2015.



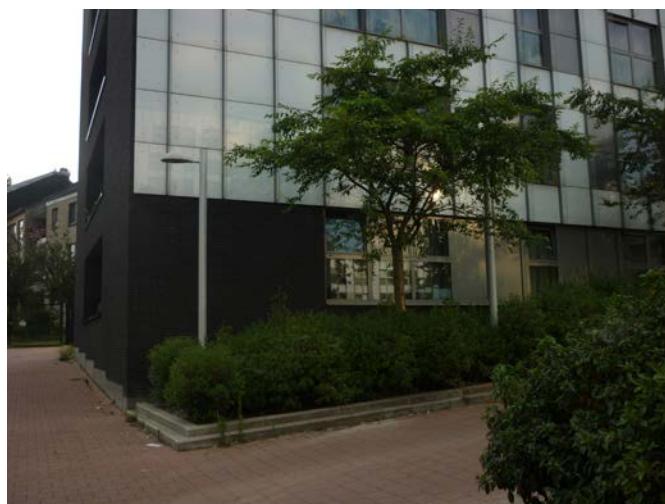
Vue depuis le dernier étage de l'immeuble 1 de la Cité Modèle. Au fond, l'Atomium.



Vue du jardin partagé.



Vue du jardin d'hivers.



Vue d'un aménagement de pied d'immeuble.



Vue de la place haute.



Vue des nouveaux bâtiments.



Vue de l'aire de jeux depuis la place haute.



Vue d'une partie du passage couvert.



Vue de la continuité du passage couvert sur la place haute.

ANNEXE IV. Évolution du paysage de la Cité Modèle. 1963-2015.



Vue de l'escalier jardin avant les aménagements. Le Foyer Laekenois, 1963 et 1980.



Vue de l'escalier jardin. E. Simorre, 2015.



Vue de la station de service à l'entrée de la Cité. Le Foyer Laekenois, 1970.



Vue du bassin à l'entrée de la Cité. E. Simorre, 2015.

ANNEXE V. Exemple d'entretien menés par S. Moutury en 2001.

Enquête habitants CM 1

- Age: **82 ans (M)** (Louis Arnoldi, membre fondateur de l'association des locataires)
- Depuis quand habitez-vous à la Cité Modèle ? **1er juillet 1963**
- Quelles circonstances ou motifs vous y ont fait déménager ? **Habitait dans le privé mais pas très moderne, sa femme était déjà au Foyer Laekenois (rue C. Ramaeckers), a vu la maquette à l'Expo 58, avait déjà 3 enfants, trouvait cela ultra-moderne pour l'époque, sa femme voulait habiter au rez, lui tout en haut, se sont retrouvés au 10e.**
- Comptez-vous y rester et combien de temps ? **Oui-, ...Toujours.**
- Après 70 ans, même si le ménage diminue, on ne peut plus être obligé de déménager. Très heureux là. N'aurait jamais aimé habiter dans une rue.
- Globalement, comment appréciez-vous (1 = très bien, 5 = très mauvais)
 - votre logement ? **1 2 3 4 5** (mais problèmes avec les ascenseurs)
 - la Cité Modèle ? **1 2 3 4 5**
 - le Foyer Laekenois ? **1 2 3 4 5**
- Avez-vous des contacts avec les autres habitants
 - de votre bloc ? **beaucoup** - moyennement - aucun
 - des autres blocs de la CM ? **beaucoup** - moyennement - aucun
 - des riverains de la CM ? **oui**
- Comment croyez-vous que les autres habitants apprécient la CM ?...
- Y a-t-il des différences d'ambiance dans les différents blocs ? **Oui, différences de comportement. Là où il y a peu d'enfants, les gens sont très sensibles au bruit. Dans les blocs 6 et 7, il y a beaucoup de personnes âgées dans des petits appartements, ils ne participent pas beaucoup, se barricadent la nuit. Dans les blocs 8, 9, 10, 11, tout est normal.**
- Avez-vous vu une évolution dans l'ambiance de la CM ? **La population a changé**
- Si oui, à quoi est-ce dû ? **Dans le temps, on connaissait tout le monde, maintenant, les gens viennent d'autres horizons, la convivialité est plus difficile.**
- Quels sont les équipements et facilités de la CM que vous utilisez ?
 - les jardins **souvent** - parfois - **jamais** (fait son petit tour sur les chemins)
 - les plaines de jeux et sport **souvent** - parfois - **jamais**
 - le centre social **souvent** - parfois - **jamais** (le coiffeur est là)
 - les magasins (banque, ... **souvent** - parfois - **jamais** (le marchand d'oiseau est parti, il sera remplacé par un laveur.
 - le supermarché **souvent** - parfois - **jamais**
 - la poste **souvent** - parfois - **jamais** (files trop longues)

84

- la bibliothèque **souvent** - parfois - **jamais**
- le club de pétanque **souvent** - parfois - **jamais**
- autres... **association des locataires, ...**
- Considérez-vous la CM
 - sûre ? **oui** - assez - pas assez - non (mais aucune sécurité dans les locaux au rez)
 - propre ? **oui** - assez - pas assez - non
 - belle ? **oui** - assez - pas assez - non
 - pratique ? **oui** - assez - pas assez - non
 - calme ? **oui** - assez - pas assez - non, c'est humain, ça vit
- Comment vous déplacez-vous le plus souvent ?
 - en voiture - **métro** - **bus**/tram - à vélo - **à pied** - autres ...
- Quels itinéraires utilisez-vous le plus ?
- Quels sont les endroits que vous préférez ? **Aucun**
- Pourquoi ?
- Quels sont les endroits que vous évitez ? **Aucun**
- Pourquoi ?
- Si vous pouviez changer quelque chose
 - aux jardins... **rien**
 - aux chemins... **rien**
 - aux parkings... **problèmes quand matches au Heysel**
 - aux constructions... **petites terrasses privées**
 - aux équipements...
- Problèmes techniques récurrents
 - Les lavoirs au-dessus des blocs ont été abandonnés à cause des nombreuses inondations, maintenant on y trouve des squatters.
 - Le grand escalier à eau entre les blocs 1 et 6 n'a jamais fonctionné.
 - Le service des Plantations de la Ville fonctionne très bien mais parterres supprimés pour la facilité.
- Problèmes sociaux récurrents
 - Conflits de voisinage (gens qui ne nettoient pas leur couloir)
 - enfants jouent sur les coursives alors que c'est interdit
 - les animaux étaient interdits jusqu'au jour où on l'a accepté pour une personne. Maintenant, beaucoup de gens ont des animaux et la salubrité s'est dégradée; les riverains viennent aussi promener leurs chiens à la CM
- N° du bloc et étage: **bloc 1 (10e étage)** depuis toujours (petit-fils habite le bloc 6)
- Divers:
 - Le tram W allait auparavant jusque Wemmel.
 - Au début, les contacts étaient difficiles, le nettoyage laissait à désirer, les gens s'ennuyaient. Donc plusieurs locataires se sont mis d'accord

85

ANNEXE VI. Grille d'entretien. E. Simorre. Juillet 2015.

ENTRETIEN (en extérieur sur le terrain si possible)

1) Présentation

Travail étudiante paysagiste sur la cité modèle et la perception de ses habitants avant et après les aménagements. Demander si l'enregistrement est possible ? Et assurer l'anonymat. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse.

2) Carte mentale : organisation et limites de la cité modèle

1. *Avant tout échange élaboration d'une carte mentale : pouvez-vous me dessiner la cité modèle et ses limites?*

Observation de ce qui est dessiné ET l'ordre d'apparition.

2. *Avec un stylo d'une autre couleur : Pouvez-vous me montrer sur votre dessin les endroits qui ont changé depuis les nouveaux aménagements ? en mieux ? en moins bien ? (en leur demandant d'expliquer pourquoi c'est mieux ou moins bien)*

3) Déplacements dans la cité modèle

3. *Où habitez vous dans la cité modèle ? (Point sur la carte)*
4. *Quel est votre principal moyen de déplacement ?*
5. *Quel est le chemin que vous utilisez le plus dans la cité modèle ? (Dessiner sur la carte) Types de trajets : école-domicile, supermarché-domicile, travail-domicile...)*
6. *Est-ce que vous avez changé vos habitudes avec les nouveaux aménagements ?*
7. *Trouvez-vous plus ou moins de confort dans vos déplacements actuels, pourquoi ?*
8. *Trouvez-vous plus facile ou moins facile de se déplacer de la cité vers l'extérieur ?*
9. *Trouvez vous qu'il y a plus d'habitants extérieurs qui viennent dans la cité ? Pourquoi ?*

4) Usages et pratiques

10. *Quels endroits préférez-vous dans la cité modèle ? Est-ce que vous pouvez les décrire ?*
11. *Qu'est-ce que vous y faites habituellement? Et vous faisiez déjà ça (dire les usages dont ils ont parlé) dans ses endroits avant les nouveaux aménagements ?*
12. *Allez-vous près du bassin ? Souvent ? Pour quoi faire ?*
13. *Allez-vous près du grand escalier ? Souvent ? Pour quoi faire ?*

6) Changements, évolutions positives ou négatives

14. *Trouvez-vous qu'il y a plus d'espaces verts qu'avant ?*
15. *Pensez-vous que la cité est plus naturelle qu'avant ? Pourquoi ? (c'est important de savoir ici ce qu'ils entendent par « naturel »)*
16. *Vous sentez-vous dans un lieu historique ? Pourquoi ?*
17. *Trouvez-vous que l'ambiance générale a changé ? Pourquoi ? Préférez-vous l'ambiance d'avant ou celle d'aujourd'hui ?*

5) Identités

Genre : féminin - masculin

Tranche d'âges

Activité

Depuis quand habitez-vous la cité modèle ?

Si oui : Avez-vous toujours habité au même endroit dans la cité-modèle ?

Si non : où habitiez-vous avant ?

Etes-vous impliqué dans une association ?

Etes-vous au courant de la réhabilitation de la cité ?

Qu'en pensez-vous ?

Noter les points forts de la rencontre et le lieu de rencontre

Jour

Date

Heure

Lieu

Météo

	Diplôme : Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie du Paysage Enseignant référent : Elise GEISLER	
Auteur(s) : Edith SIMORRE Date de naissance* : 20/10/1990	Organisme d'accueil : JNC International Adresse : Chaussée d'Alseberg 993 Boîte 4B 1180 - Bruxelles	
Nb pages : 43 Annexe(s) : 6	Maître de stage : Laurent MIERS	
Année de soutenance : 2015		
Titre français : Le paysage des grands ensembles : des théories urbaines aux pratiques habitantes. Cas de la Cité Modèle à Bruxelles, de 1958 à 2015. Titre anglais : The Grands ensembles landscape : from urban theories to resident uses. Case of the Cité Modèle in Bruxelles, 1958-2015		
Résumé (1600 caractères maximum) : Ce mémoire présente les grands ensembles de leur origine à leur renouveau, afin d'évaluer la concordance entre les théories urbaines et les pratiques habitantes. Les grands ensembles semblent relever d'une utopie à la fois sociale et architecturale dans l'Europe des années cinquante aux années soixante-dix. Portées par Le Corbusier, ces nouvelles formes urbaines en libérant le sol par des constructions sur pilotis, accordent de l'importance aux espaces libres. Mais cette importance quantitative, n'est pas traduite à l'époque moderne de façon qualitative. A l'heure de leur rénovation, un nouvel acteur va changer la donne : le paysagiste conçoit la ville de façon durable. Ces deux théories se traduisent ainsi spatialement au sein de la cité modèle, site d'étude pour ce mémoire. Les pratiques habitantes de la cité sont ensuite présentées à travers des entretiens réalisés in situ.		
Abstract (1600 caractères maximum) : This report presents the "Grands Ensembles", large multi storey housing estate, from their origin to their rehabilitation, in order to evaluate the concordance between the urban theories and the resident uses. The Grands Ensembles seems note an utopie, at the same time social and architectural in the European Union from the fifties to the seventies. Lead by Le Corbusier, these new urban models which liberate the ground thanks to buildings on stilts, give significance to free areas. But this quantitative significance haven't been translated during modern period to qualitative way. At the time of their renovation, a new actor is going to change the situation : the landscape architect designs the sustainable city. Actually these two theories put into practice spatially in the Cité Modèle, study area of the report. The resident uses of the Cité are finaly presented from interviews made in situ.		
Mots-clés : Grands ensembles, Modernisme, Paysage, Espace public, Renouvellement urbain. Key Words: Grands ensembles, modernism, landscape, public spaces, urban renovation		

* Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires